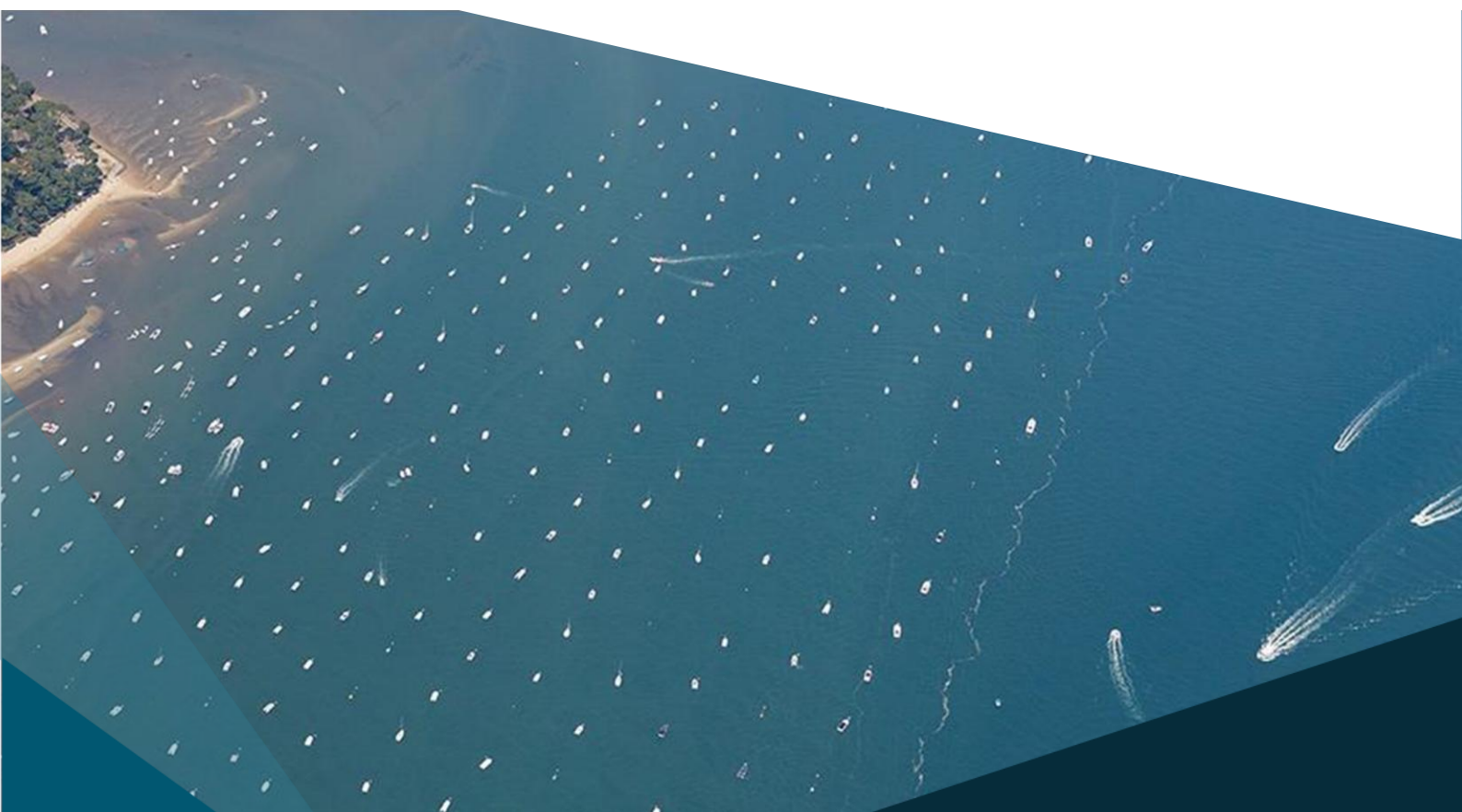


Actualisation du dispositif d'organisation en mer de zones de mouillages et d'équipements légers sur le domaine public maritime naturel du littoral intra-bassin de Lège-Cap Ferret

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Annexe n°2 – Caractérisation de l'état initial du secteur, identification des enjeux et mise en évidence des éventuels impacts du projet

20 octobre 2025



INFORMATIONS RELATIVES AU DOCUMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Auteur(s) Floriane BOGUN, Marie CARCO
Fonction Cheffe de projet, chargée d'études
Version V00
Référence MAR0104

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Version	Date	Vérifié par	Fonction	Signature
V00	20/10/2025	Alexis BEUDIN	Chef de projet confirmé	

DESTINATAIRES

Nom	Entité
Frédéric BERGEZ CASALOU	Responsable du Service Environnement
Justine MARCOTTE	Directrice Générale Adjointe à l'Aménagement du territoire

SOMMAIRE

1 - INTRODUCTION	4
2 - DEFINITION DES AIRES D'ETUDES DU PROJET	5
3 - DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE.....	6
3.1 - Milieu physique	6
3.1.1 - Climat	6
3.1.2 - Vent	7
3.1.3 - Conditions océano-climatiques.....	7
3.1.4 - Bathymétrie et nature des fonds	10
3.1.5 - Fonctionnement hydrosédimentaire	10
3.2 - Qualité des milieux.....	11
3.2.1 - Qualité de l'eau.....	11
3.2.2 - Eaux de baignade	15
3.3 - Zonages réglementaires et zonages d'inventaires.....	19
3.3.1 - Protections réglementaires	19
3.3.2 - Protections par maîtrise foncière : sites du conservatoire du littoral.....	21
3.3.3 - Protections conventionnelles : Réseau NATURA 2000.....	22
3.3.4 - Autres espaces remarquables.....	23
3.3.5 - Analyse paysagère et patrimoine historique	24
3.4 - Milieu vivant	27
3.4.1 - Habitats naturels et flore.....	27
3.4.2 - Espèces faunistiques sur la zone d'étude	45
4 - QUALIFICATION DES INCIDENCES POTENTIELLES DU PROJET.....	59
4.1 - Incidences sur le milieu physique	59
4.2 - Incidences sur la qualité des milieux.....	59
4.3 - Incidences sur le paysage	59
4.4 - Incidences sur le milieu vivant	60
4.4.1 - Incidences liés aux corps-morts (pose / dépose corps-morts eux-mêmes)	60
4.4.2 - Incidences liés à la présence de bateaux sur le plan d'eau	61

1 - INTRODUCTION

La commune de Lège-Cap Ferret souhaite soumettre à l'appréciation des services de l'État une demande d'examen au cas par cas, préalable au renouvellement de l'autorisation d'occupation du domaine public maritime pour l'organisation des Zones de Mouillages et d'Équipements Légers (ZMEL) sur son territoire intra-bassin.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de gestion durable du littoral, visant à concilier les usages nautiques, les attentes des usagers, la sécurité du plan d'eau et la préservation des milieux marins sensibles.

Les éléments techniques, réglementaires et environnementaux nécessaires à l'instruction de cette demande sont présentés au travers de cinq annexes, détaillant respectivement :

1. Le projet de renouvellement de la ZMEL,
2. L'état initial du site et les incidences potentielles,
3. Les sites Natura 2000 concernés et les incidences potentielles,
4. Les mesures Éviter – Réduire – Compenser (ERC) envisagées,
5. La compatibilité du projet avec les documents de planification et de gestion existants.

Le présent document détaille l'état initial du site d'étude et les incidences éventuelles du projet de renouvellement de la ZMEL sur ce dernier. (annexe 2).

2 - DEFINITION DES AIRES D'ETUDES DU PROJET

Plusieurs périmètres d'étude sont définis en fonction des thématiques à étudier, de la réalité du terrain et des principales caractéristiques du projet :

- L'aire d'étude dite « rapprochée » ou « zone d'influence » utilisée pour des analyses très locales. Elle a été créée en considérant une zone tampon de 100 m vers les terres et de 300 m vers l'intérieur du Bassin, autour des zones de ZMEL. Elle concerne les investigations de terrain relatives au milieu naturel, à la faune et à la flore, les données sur la qualité du milieu (sédiments, eaux, benthos), le paysage, ...
- L'aire d'étude dite « éloignée », est ici considérée comme étant le Bassin d'Arcachon dans sa globalité. Elle est utilisée pour les thèmes dont les données disponibles sont assez générales et présentent peu de variabilité.

La localisation des aires d'étude du projet est présentée par la Figure 1 en suivant.

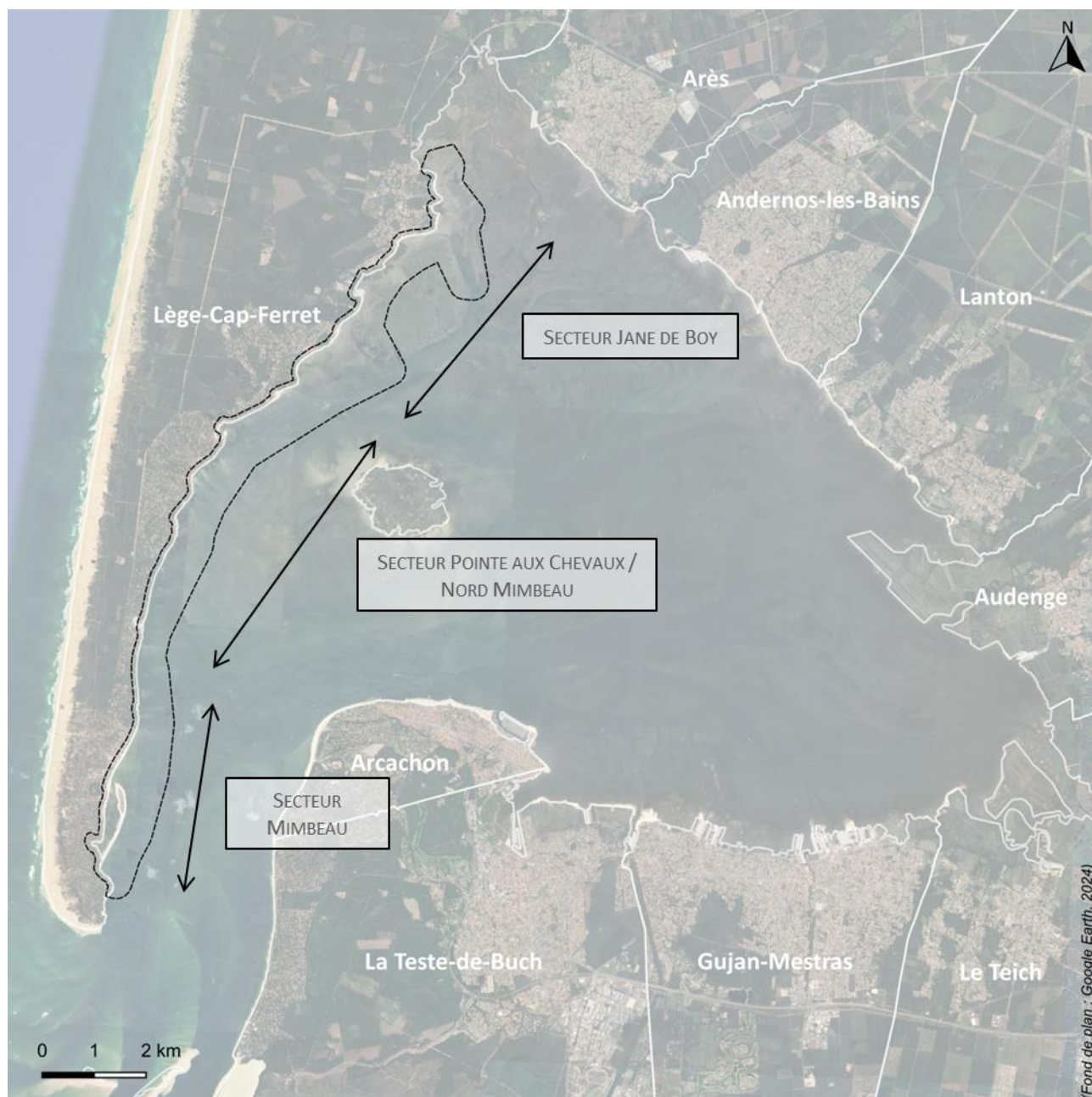


FIGURE 1 : AIRES D'ETUDES (AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE EN POINTILLES NOIRE).

3 - DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

3.1 - Milieu physique

3.1.1 - Climat

Le climat de la commune de Lège-Cap Ferret est de type océanique tempéré.

Au cours de l'année 2024 (Infoclimat, 2025), une température moyenne de 15,7°C est enregistrée. L'influence océanique donne des températures douces en hiver et relativement fraîches en été :

- Moyenne des températures minimales du mois le plus froid : 6,4°C en janvier,
- Moyennes des températures maximales du mois le plus chaud : 27,4°C en août.

Au total, le cumul de précipitations sur l'année 2024 est estimé à 1039,8 mm, avec une pluviométrie plus importante au cours de l'hiver (jusqu'à 160 mm au cours du mois de février). Le mois de juillet est quant à lui le mois le plus sec avec un cumul de seulement 36,5 mm.

Les histogrammes suivants récapitulent sur l'année 2024, les températures et la pluviométrie observées sur la commune.

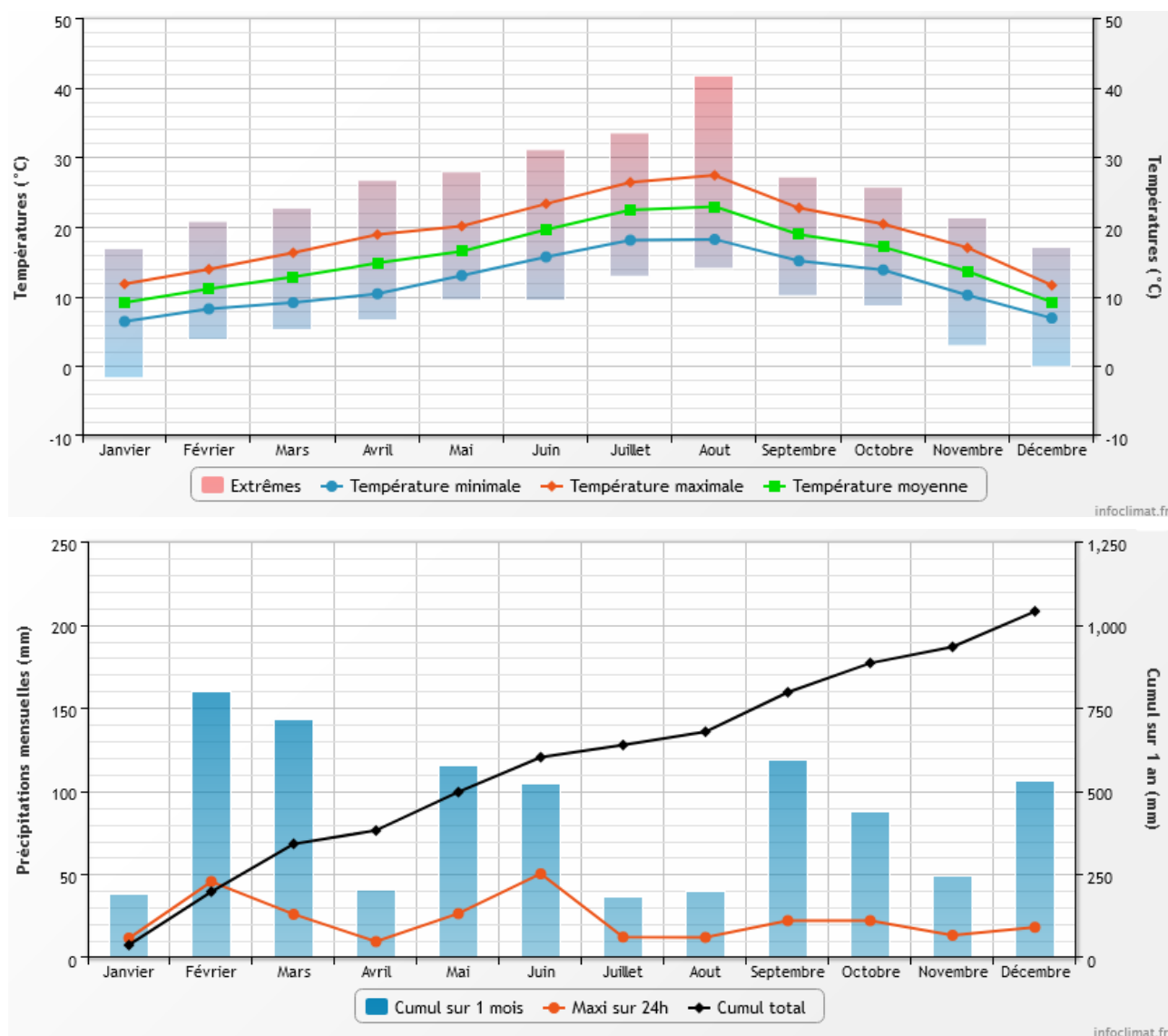


FIGURE 2. TEMPERATURES ET PLUVIOMETRIE ENREGISTREES SUR LA COMMUNE DE LEGE-CAP FERRET EN 2024 (INFOCLIMAT, 2025).

3.1.2 - Vent

Une analyse des conditions de vents sur le secteur d'étude a été réalisée grâce aux données climatologiques de la station météo du Cap Ferret, qui couvrent une période entre 1985-2022.

Il apparaît que la direction prédominante des vents est l'Ouest. Les vents de vitesse supérieure à 10 m/s se concentrent principalement dans la direction Ouest. Les directions Ouest et Nord-Ouest montrent des intensités de vent plus élevées comparativement aux autres directions. Bien que les vents de secteurs Est /Sud-Est montrent des intensités plus faibles, ces orientations sont génératrices de clapots. Dans les zones intertidales comme le Bassin d'Arcachon, les clapots (vagues

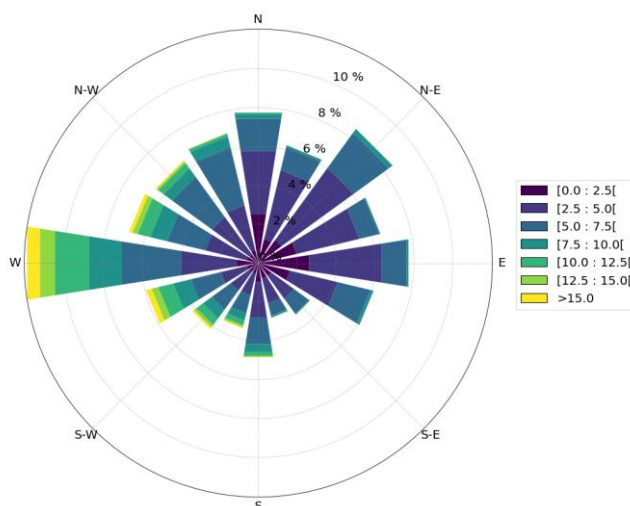


FIGURE 3. ROSE DES VENTS (STATION DU CAP FERRET)

provoquées par le vent) jouent un rôle hydrodynamique essentiel. Ils peuvent notamment participer au transport des sédiments superficiels au niveau des estrans. Les clapots les plus importants sont levés au moment des pleines mers, où les distances de fetch sont les plus importantes.

3.1.3 - Conditions océano-climatiques

Dans le cadre de l'actualisation du fonctionnement hydrosédimentaire du littoral intra-bassin de Lège-Cap Ferret, étude réalisée par CASAGEC en 2021, les paramètres influençant le fonctionnement du littoral de Lège-Cap Ferret ont été détaillés. Ces informations ont donc été reprises ici et sont présentées au travers des sections suivantes.

3.1.3.1 - Modèles hydrodynamique (d'après l'étude CASAGEC, 2021)

Le fonctionnement hydrodynamique du Bassin d'Arcachon a été modélisé à l'aide des logiciels TELEMAC-2D et TOMAWAC.

Cette modélisation permet de simuler les courants de marée, les effets de la houle et les interactions complexes entre les différents forçages physiques. Le domaine modélisé couvre une large emprise, allant du Grand Crohot à Biscarrosse, jusqu'à une profondeur de -50 m.

Le maillage numérique, particulièrement fin dans les zones sensibles (jusqu'à 10 m), permet une représentation précise des phénomènes locaux, notamment au droit des ouvrages et des habitats sensibles.

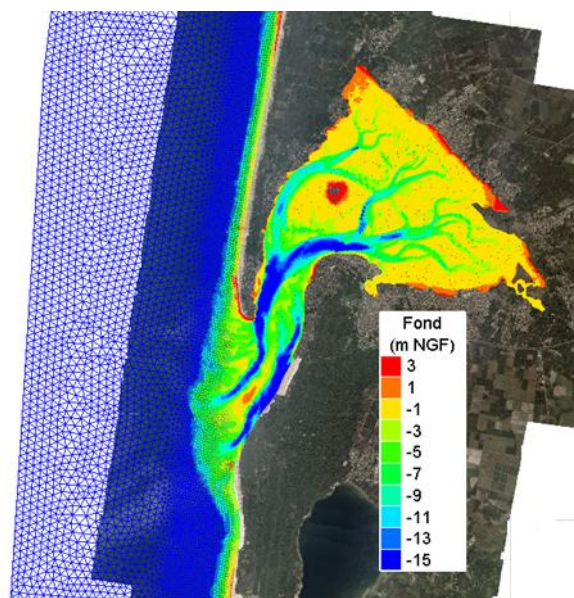


FIGURE 4. MAILLAGE DU MODELE NUMERIQUE

3.1.3.2 - Niveaux d'eau

La marée est de type semi-diurne de période 12h25mn. Le tableau suivant donne les valeurs caractéristiques de la marée au Cap Ferret (source SHOM, 2022).

3.1.3.3 - Agitation dans le Bassin

L'agitation du plan d'eau dans le Bassin d'Arcachon résulte de deux phénomènes principaux : la houle océanique et les vents locaux. Ces deux sources d'énergie ont été modélisées afin de mieux comprendre leur influence sur le littoral intra-bassin de Lège-Cap Ferret.

3.1.3.3.1 - Agitation générée par la houle

Quatre scénarios de houle ont été simulés à l'aide du modèle numérique, en faisant varier la hauteur des vagues, leur période et leur direction :

- Scénarios 1 et 2 : houle modérée (2 m, 12 s), directions 270° (Ouest) et 285° (Ouest-Nord-Ouest),
- Scénarios 3 et 4 : houle plus énergétique (5 m, 14 s), mêmes directions.

Les résultats montrent que :

- La houle pénètre dans le Bassin via le chenal du Cap Ferret, après avoir été réfractée et diffractée autour de la pointe,
- Cette houle est fortement atténuée à l'intérieur du Bassin, avec des hauteurs significatives réduites à quelques dizaines de centimètres, quelle que soit la houle au large,
- L'influence de la houle sur la dynamique des plages intra-bassin est donc limitée, sauf dans la partie Sud de la flèche du Cap Ferret, et principalement à marée haute.

3.1.3.3.2 - Agitation générée par les vents : le clapot

Le clapot a été modélisé selon quatre scénarios :

- Scénarios 1 et 2 : vents d'Est et de Sud à 10 m/s ;
- Scénarios 3 et 4 : mêmes directions à 20 m/s.

Les simulations révèlent que :

- Les clapots les plus marqués apparaissent à pleine mer, lorsque le niveau d'eau est suffisant pour permettre leur développement ;
- Sous vent d'Est à 20 m/s, des clapots d'environ 1 m peuvent atteindre les secteurs de Bélisaire jusqu'au Four ;
- Les zones de Jane de Boy à Claouey sont relativement abritées, avec des hauteurs de clapot plus faibles (environ 80 cm).
- Le secteur du Mimbeau est également peu exposé, même dans les conditions les plus extrêmes.

3.1.3.4 - Courantologie

3.1.3.4.1 - Intensité des courants de marée

La simulation numérique a été réalisée pour une marée de vive-eau (coefficient 95). Les résultats montrent une forte variabilité spatiale des vitesses de courant :

- À l'extrémité de la flèche du Cap Ferret, les courants atteignent jusqu'à 2 m/s, en raison de la concentration des flux à l'entrée du Bassin ;
- Entre La Vigne et Piquey, les vitesses sont de l'ordre de 1 m/s dans le chenal, mais s'atténuent à proximité immédiate du rivage ;
- Plus au Nord, entre Le Four et Jane de Boy, les courants sont plus faibles, autour de 0,6 m/s, sauf au droit des Pastourelles où la proximité de l'estey du Pout intensifie localement les vitesses.

Les courants à PM +3 et BM +4 au droit du site d'étude sont présentés à la Figure 5.

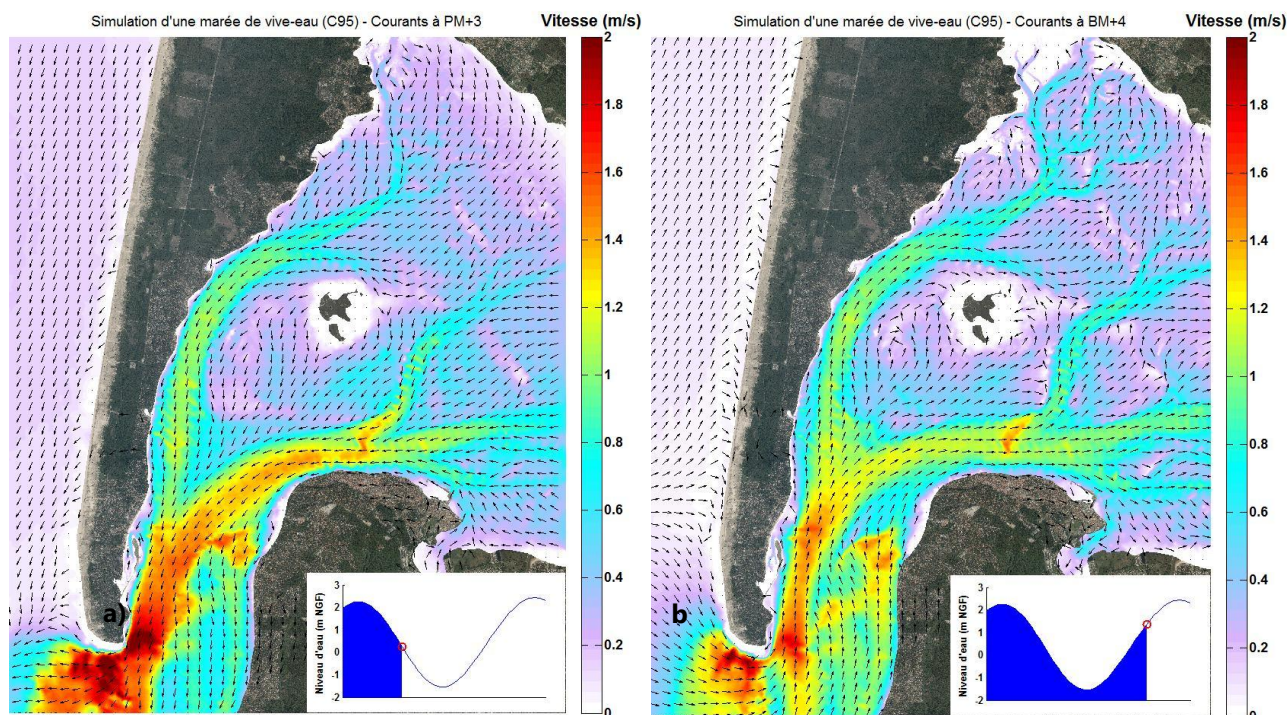


FIGURE 5. COURANTS POUR UNE MI-MAREE DE VIVE-EAU PENDANT A) LE JUSANT ET B) PENDANT LE FLOT.

3.1.3.4.2 - Intensité des courants générés par la houle

Les simulations montrent que la houle peut légèrement renforcer les courants existants, notamment autour de la pleine mer. Quatre grands secteurs se distinguent :

- Nord de Grand Piquey : courants faibles (0,2 à 0,6 m/s) ;
- Du Canon à Grand Piquey : intensification dans le chenal du Piquey (jusqu'à 1 m/s) ;
- De Bélisaire à L'Herbe : courants plus soutenus (jusqu'à 1,2 m/s) ;
- Secteur du Mimbeau : courants les plus forts, atteignant 1,6 m/s dans le chenal du Ferret.

Globalement, les courants générés par la houle restent similaires à ceux induits par la marée seule, avec une intensification modérée dans certains cas.

3.1.3.4.3 - Intensité des courants générés par les vents

Les vents forts, notamment d'Est et de Sud à 20 m/s, peuvent générer des courants résiduels à la côte, parfois inverses aux courants de marée :

- Vents d'Est : création de recirculations locales (ex. : plage de Bertic, Petit Piquey), avec des vitesses pouvant tripler localement (de 0,2 à 0,6 m/s) ;
- Vents de Sud : génération de courants côtiers Sud/Nord ou Sud-Ouest/Nord-Est, atteignant 0,4 à 0,6 m/s dans certains secteurs (ex. : Four, Jacquets, Piclaouey).

L'effet des clapots est particulièrement marqué dans le Nord du secteur d'étude (de Jane de Boy à la Pointe aux Chevaux), où les courants de marée sont trop faibles pour dominer la dynamique sédimentaire. En revanche, plus au Sud, l'influence des clapots diminue au profit des courants tidaux.

3.1.4 - Bathymétrie et nature des fonds

La bathymétrie du secteur étudié révèle une structuration en trois grandes zones :

- Au Nord, entre Jane de Boy et Petit Piquey, le littoral est dominé par de vastes vasières intertidales, bordées par les chenaux de Lège et d'Arès, peu profonds (entre -2 et -6 m CM) ;
- En progressant vers le Sud, les estrans se rétrécissent et les chenaux deviennent plus profonds, atteignant -8 m CM au niveau du chenal du Piquey ;
- Enfin, dans la partie Sud, le chenal du Ferret, qui longe la flèche du Mimbeau, atteint des profondeurs de -16 m CM avant de déboucher sur la Passe Nord.

3.1.5 - Fonctionnement hydrosédimentaire

La synthèse des données bibliographiques couplée à l'analyse des données topo-bathymétriques disponibles et à la mise en œuvre de modélisations numériques ont permis d'améliorer les connaissances du fonctionnement hydrosédimentaire du littoral intra-bassin.

Globalement, les évolutions du littoral intra-bassin sont régies à la fois par :

- La configuration géomorphologique du site (éloignement des chenaux, largeur de l'estran, pente),
- L'action des agents naturels tels que les vagues ou les courants responsables des mouvements sédimentaires,
- L'action anthropique : présence d'ouvrages littoraux (perrés, épis), apports de sables.

Au regard de la morphologie du secteur d'étude et de l'influence variable des agents hydrodynamiques, le littoral intra-bassin de la commune de Lège-Cap Ferret a donc pu être divisé en 3 grandes zones dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

■ Zone 1 – Jane de Boy à la Pointe aux Chevaux

Ce secteur est caractérisé par de larges estrans vaseux peu influencés par les courants de marée, en raison de l'éloignement des chenaux principaux. Les transports sédimentaires y sont principalement liés à l'action des vents et des clapots, notamment à pleine mer. Les plages y sont globalement stables, voire en accrétion, grâce à des apports sableux modérés.

■ Zone 2 – Pointe aux Chevaux à Bélisaire

Ici, les estrans sont plus étroits et la côte est directement bordée par le chenal du Piquey. Les courants de marée dominent la dynamique sédimentaire, avec une asymétrie entre flot (plus intense) et jusant, orientant les transports de sédiments du Sud vers le Nord. Des recirculations locales ont été identifiées, notamment au droit des zones convexes du littoral, favorisant la remise en suspension des sédiments. Malgré leur faible développement, les plages de ce secteur présentent une certaine stabilité, probablement renforcée par les apports de sable.

■ Zone 3 – Le Mimbeau

Située à l'embouchure du Bassin, cette zone est fortement influencée par la houle océanique. Historiquement instable, la flèche du Mimbeau a connu des phases d'érosion et de migration, aujourd'hui stabilisées grâce à des opérations régulières de rechargement (environ 10 000 m³ de sable déplacés chaque année). Ces interventions ont permis de maintenir la stabilité de la flèche et de préserver la conche, un milieu écologiquement riche et sensible.

3.2 - Qualité des milieux

3.2.1 - Qualité de l'eau

3.2.1.1 - Réseaux de surveillance

La qualité des eaux littorales est particulièrement suivie dans le secteur du Bassin d'Arcachon du fait de la présence d'activités sensibles : baignade et conchyliculture. La surveillance de la qualité des eaux littorales est ainsi assurée par l'intermédiaire de plusieurs réseaux :

3.2.1.2 - Suivis IFREMER de la qualité de l'eau

L'IFREMER met en œuvre, à l'échelle de l'ensemble du littoral métropolitain, une surveillance de la qualité du milieu marin côtier pour répondre aux objectifs environnementaux de la DCE, aux obligations des conventions régionales marines (OSPAR et Barcelone) et aux objectifs sanitaires réglementaires concernant le suivi de la salubrité des coquillages des zones de pêche et de production conchylicole.

Cette surveillance s'appuie sur plusieurs réseaux de surveillance : le REMI, le REPHY, et le réseau d'observation de la contamination chimique (ROCCH).

Comme l'illustre la Figure 6 en page suivante, la zone d'étude est incluse dans les zones marines n°087 et n°088.

Les sections à suivre présentent ainsi les résultats obtenus pour chacun de ces réseaux de surveillance sur l'année 2023, sur les deux zones marines (IFREMER, 2024).

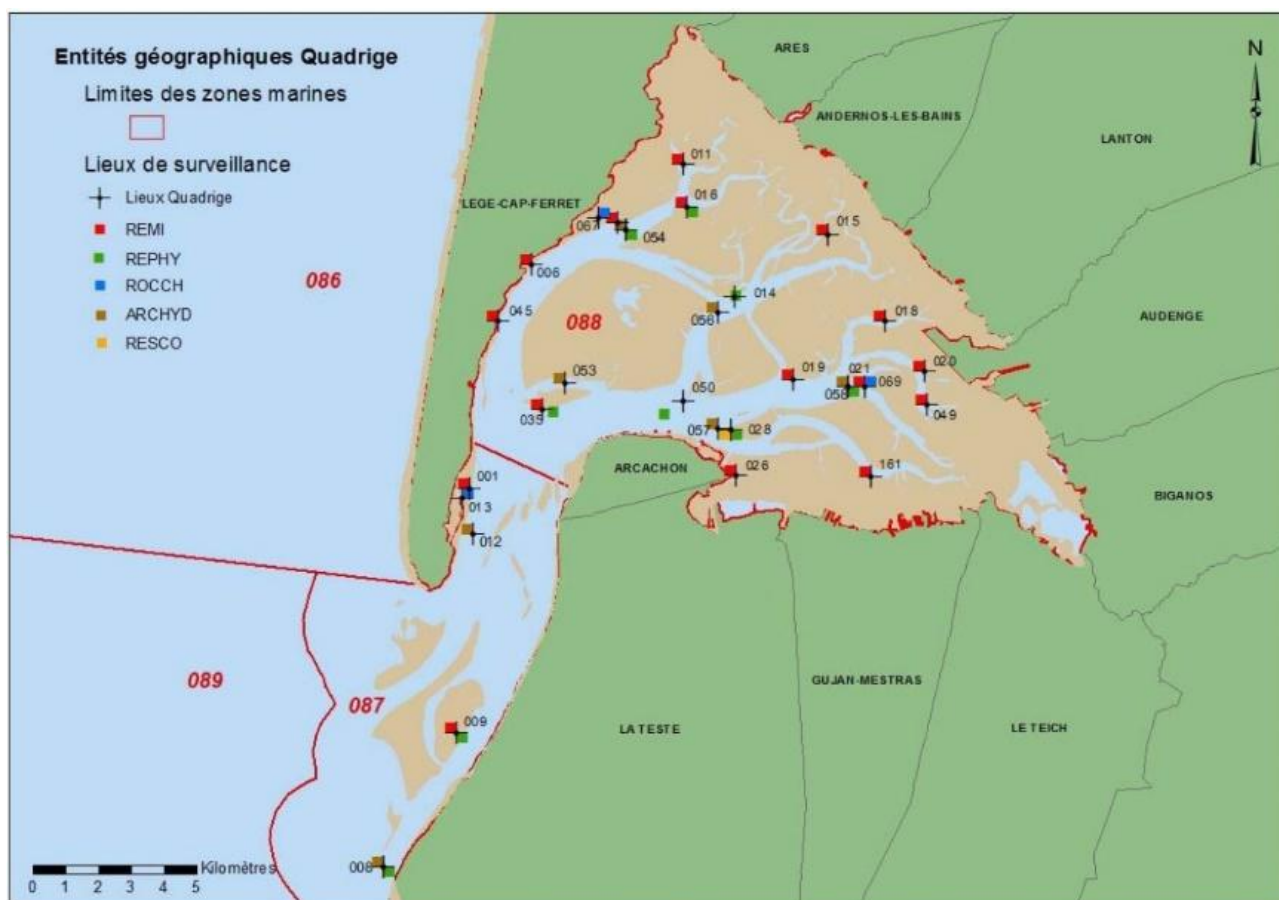


FIGURE 6. RESEAUX DE SURVEILLANCE IFREMER AU NIVEAU DE LA ZONE MARINE N°087 « ARCACHON AVAL » ET N°088 « BASSIN D'ARCACHON » (SOURCE : IFREMER).

3.2.1.2.1 - Suivi REMI

Le REMI a pour objectif de surveiller les zones de production de coquillages exploitées par les professionnels, et classées A, B ou C par l'administration. Sur la base du dénombrement des *Escherichia coli* dans les coquillages vivants, le REMI permet d'évaluer les niveaux de contamination microbiologique dans les coquillages et de suivre leurs évolutions, de détecter et suivre les épisodes de contamination. Les points localisés au sein de l'aire d'étude ne concernent que l'évaluation de la contamination sur les huîtres *Magallana gigas* (bivalves non fousseurs).

Les données récoltées permettent d'estimer la qualité microbiologique de différents sites, et d'analyser les tendances d'évolution.

Le tableau suivant présente l'analyse des tendances (calculées sur les dix dernières années) et la qualité microbiologique (estimée sur les trois dernières années) des points localisés sur le secteur d'étude.

TABLEAU 1. RESULTATS REMI - ANALYSE DE TENDANCES ET QUALITE MICROBIOLOGIQUE DES POINTS LES PLUS PROCHES DE LA ZONE D'ETUDE (SOURCE : IFREMER, 2024). ➡ DEGRADATION - ➡ PAS DE TENDANCE SIGNIFICATIVE (SEUIL 5%).

Point	Nom du point	Support	Tendance générale	Qualité microbiologique
087-P-001	Cap Ferret (localisation flèche Mimbeau)		➡	Bonne
088-P-045	Herbe		➡	Moyenne
088-P-006	Piraillan		➡	Moyenne
088-P-007	Jacquets aval		➡	Bonne
088-P-011	Bergey		➡	Bonne

Entre 2014 et 2023, le niveau de contamination bactérienne des huîtres ne présente pas de tendance significative sur la totalité des points. (IFREMER, 2024).

3.2.1.2.2 - Suivi REPHY

Le REPHY « réseau d'observation et de surveillance du phytoplancton et de l'hydrologie dans les eaux littorales » assure le suivi de la dynamique des populations phytoplanctoniques et des conditions hydrologiques afférentes. Il contribue à la connaissance de l'impact des évolutions climatiques sur la biodiversité marine et participe à la surveillance de l'état écologique du milieu marin dans le cadre de la DCE et la DCSMM.

La qualité de l'eau peut être observée plus particulièrement au travers l'abondance de genres toxiques et toxines, représentée par zones marines.

Un seuil d'alerte est défini pour chaque groupe d'espèces phytoplanctoniques toxiques actuellement présentes sur les côtes françaises. La mise en évidence d'espèces toxiques à partir et au-delà des seuils préconisés dans le tableau ci-dessous, doit déclencher la recherche des toxines concernées dans les coquillages si cette recherche n'est pas déjà effective (comme c'est le cas par exemple sur les zones en période à risque toxines lipophiles).

TABLEAU 2. SEUILS D'ALERTE DEFINIS POUR LES DIFFERENTS GENRES TOXIQUES

Genre cible	<i>Dinophysis</i> (producteur de toxines lipophiles incluant les toxines diarrhéiques)	<i>Alexandrium</i> (producteur de toxines paralysantes)	<i>Pseudo-nitzschia</i> (Producteurs de toxines amnésiantes)
Seuil d'alerte	Dès présence	<i>Alexandrium catenella</i> / <i>tamarense</i> : 5 000 cell/L Autres <i>Alexandrium</i> : 10 000 cell/L	Groupe des fines : 300 000 cell/L Groupe des larges : 100 000 cell/L

Au cours de l'année 2023, pour les genres *Alexandrium* et *Pseudo-nitzschia*, les abondances observées ont été inférieures aux seuils de déclenchement d'alertes.

Le complexe « *Dinophysis* + *Phalacroma* » a été observé dès le mois de février sur les lieux « Bouée 7 » et « Teychan bis » et plus régulièrement sur le lieu « Bouée 7 » tout au long de l'année. Une alerte « *Dinophysis*+*Phalacroma* » a été déclenchée en février dans les zones marines « Arcachon aval » et « Bassin d'Arcachon », sans présence de toxines dans les coquillages, et deux autres alertes ont été déclenchées en septembre puis en octobre dans la zone marine « Arcachon aval ».

3.2.1.2.3 - Suivi ROCCH

Le ROCCH (Réseau d'Observation de la Contamination Chimique) a pour objectif de répondre aux obligations nationales, communautaires et internationales de surveillance chimique : application de la DCE (Directive cadre sur l'Eau) et conventions OSPAR (OSlow PARis) et de Barcelone. Cette surveillance concerne plusieurs métaux réglementés, les HAP et les dioxines et PCBs. Elle porte sur trois matrices : l'eau, le sédiment et le biote. Pour l'eau et le sédiment, les analyses sont effectuées tous les 6 ans, tandis que pour le biote (coquillages), elles sont réalisées deux fois par an. Le ROCCH « coquillage » fournit ainsi les données les plus représentatives pour caractériser la qualité de l'eau à un instant t.

Les moules et les huîtres sont utilisées comme indicateurs quantitatifs de contamination (sur les deux sites les plus proches de la zone d'étude, les analyses sont effectuées exclusivement sur l'huître). Ces mollusques possèdent en effet la propriété de concentrer certains contaminants présents dans le milieu où ils vivent. Ainsi, sur cette matrice, les paramètres suivants sont notamment analysés :

- Les métaux : cadmium, mercure, plomb, zinc, cuivre, nickel, argent (sur certains points seulement),
- Les HAP (représentés par le fluoranthène),
- Les composés organochlorés : PCB (représentés par le congénère 153), lindane.

a. Concentration en métaux

Les analyses menées sur les huîtres du Bassin d'Arcachon révèlent des niveaux de contamination variables selon les sites. Au Cap Ferret, les teneurs en métaux sont globalement proches des valeurs médianes nationales, à l'exception du nickel, dont les concentrations sont deux à trois fois supérieures. Toutefois, ces niveaux restent inférieurs au seuil sanitaire réglementaire (VGE) et ne présentent pas de tendance à la hausse.

En revanche, les huîtres prélevées aux Jacquets présentent des concentrations plus préoccupantes. Les teneurs en cuivre et en nickel y dépassent régulièrement les médianes nationales, atteignant respectivement 1,6 à 2 fois et 2 fois ces valeurs. Bien que ces niveaux restent en dessous des seuils sanitaires, ils traduisent une pression chimique plus marquée dans cette zone. À noter qu'aucun seuil réglementaire n'est actuellement défini pour le cuivre.

Le cadmium, après une baisse observée entre les années 1990 et 2000, montre une tendance à la hausse, particulièrement aux Jacquets. Les concentrations restent néanmoins bien inférieures aux seuils sanitaires (20 à 40 % du maximum autorisé). Le plomb, quant à lui, a connu une diminution progressive depuis les années 1990, suivie d'une stabilisation. Les niveaux actuels sont faibles, représentant entre 10 et 15 % du seuil réglementaire.

Concernant le mercure, les concentrations sont stables au Cap Ferret, mais une légère hausse est observée aux Jacquets depuis 2005. Bien que les niveaux restent en dessous des seuils sanitaires, ils dépassent les seuils environnementaux recommandés par l'Ifremer dans le cadre de la DCSMM. Ces seuils, non retenus dans la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), pourraient entraîner un déclassement de la qualité des masses d'eau si appliqués.

Les teneurs en zinc sont stables sur l'ensemble des sites, avec un léger dépassement aux Jacquets (1,3 à 1,4 fois la médiane nationale). Aucun seuil sanitaire ou environnemental n'est défini pour ce métal. Enfin, une augmentation des concentrations en argent a également été constatée, notamment aux Jacquets.

La tendance à la hausse du cuivre dans les huîtres des zones internes du Bassin, comme aux Jacquets, est particulièrement notable. Elle pourrait être liée à plusieurs sources : peintures antisalissures, pratiques agricoles ou jardinage. Cette situation est préoccupante, car le cuivre peut avoir des effets toxiques sur les organismes marins. La PNEC (concentration sans effet nocif) pour le cuivre est très basse : 0,8 µg/L en eau marine. En réponse, le réseau REMPAP, piloté par le SIBA, réalise depuis 2013 un suivi régulier des concentrations en cuivre dissous et particulaire dans les principaux tributaires et points sensibles du Bassin.

b. Contaminants organiques

La contamination en CB153 (représentatif des polychlorobiphényles – PCB) des huîtres est inférieure à la médiane nationale pour ces sites du bassin et les concentrations sont relativement stables depuis les dix dernières années.

Les concentrations en Lindane sont également stables depuis plusieurs années. Les médianes observées pour la période 2021-2023 sont proches ou inférieures à la médiane nationale.

Concernant le composé TBT, les teneurs ont diminué de manière drastique par rapport aux données de 2008, sur ces points du bassin. Depuis 2012, les teneurs mesurées sont inférieures au seuil environnemental OSPAR.

Les teneurs médianes 2021-2023 en fluoranthène (a priori représentatif des hydrocarbures aromatiques polycycliques) sont supérieures à la médiane nationale (1,5 à 2,4 fois) sur les trois points.

3.2.1.3 - Réseau de suivi REMPAP

Ce réseau regroupe en son sein des gestionnaires et organismes scientifiques (IFREMER, Université de Bordeaux, ...), tous experts dans le domaine de l'environnement aquatique, qui se sont fédérés afin d'établir une veille active autour de la qualité des eaux, avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Adour Garonne. Les principales actions du réseau visent à :

- Connaître les usages sur le territoire et ses bassins versants,
- Quantifier la présence des pesticides, métaux, filtres UV, microorganismes et nutriments dans les eaux,
- Comprendre les effets sur l'écosystème aquatique,
- Susciter et accompagner les évolutions,
- Partager les informations.

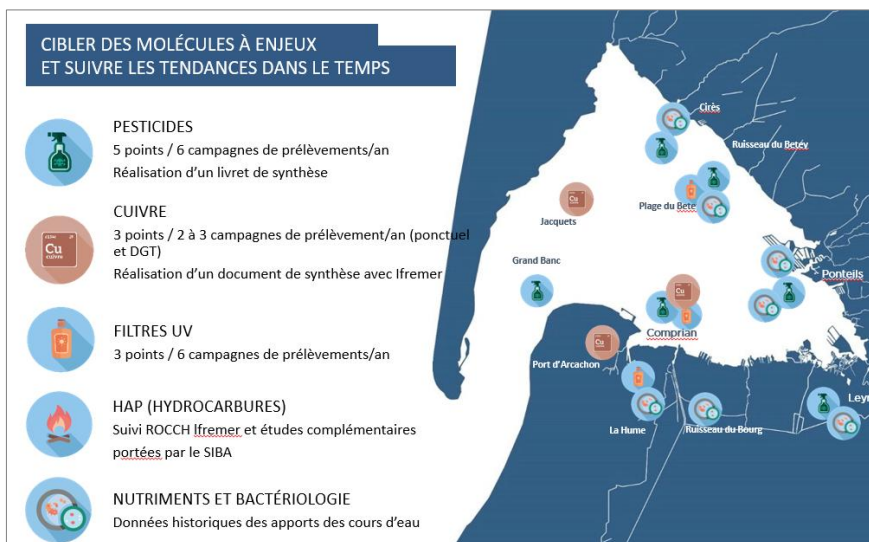


FIGURE 7 : CARTE DU RESEAU DE SUIVI REMPAP.

Le point de suivi dénommé Jacquets (Figure 7) se trouve dans le chenal au droit de l'estran du même nom.

Les concentrations en cuivre dissous dans les eaux du Bassin d'Arcachon sont du même ordre de grandeur que celles qui sont mesurées dans la plupart des autres zones côtières. Elles sont globalement plus élevées que celles qui sont mesurées dans les principaux cours d'eau qui alimentent la baie. Le Canal des Landes est le tributaire le plus contaminé par ce métal.

Alors que les concentrations en cuivre particulaire présentent peu de différences entre les sites intra-bassin, les concentrations en cuivre dissous et surtout labile sont globalement plus élevées sur le site des Jacquets que dans les autres zones, et sont marquées par une saisonnalité décelable sur tous les sites (même le Banc d'Arguin), avec des valeurs plus fortes en été qu'en hiver. Ces observations sont confirmées par l'étude de Auby et al. (2023) qui suspecte que la saisonnalité des concentrations en cuivre puisse être due aux peintures antisalissures.

L'eau des ports est particulièrement contaminée par ce métal, et influe sur la concentration en cuivre des zones attenantes au jusan.

Les effets du ruissellement urbain, notamment lorsque de fortes pluies succèdent à des épisodes de temps sec, entraînent également, de manière sporadique, de fortes quantités de cuivre dans le réseau pluvial.

La contamination de la nappe superficielle est extrêmement variable sur les différents sites, même à micro-échelle, sans qu'il soit possible d'en comprendre la cause.

3.2.2 - Eaux de baignade

Pour garantir la protection sanitaire des baigneurs, la Communauté Européenne a mis en place un contrôle sanitaire des eaux de baignade. Ce contrôle, réalisé par l'ARS porte sur les zones où la fréquentation instantanée pendant la période estivale peut être supérieure à 10 baigneurs et s'appuie sur une réglementation précise.

Le site du ministère de la santé fournit les résultats obtenus pour toutes les plages du littoral français. La figure ci-contre présente les stations de prélèvements localisées à proximité de la zone d'étude.

Le

Tableau 3 présente les valeurs obtenues pour les plages localisées à proximité de l'aire d'étude.

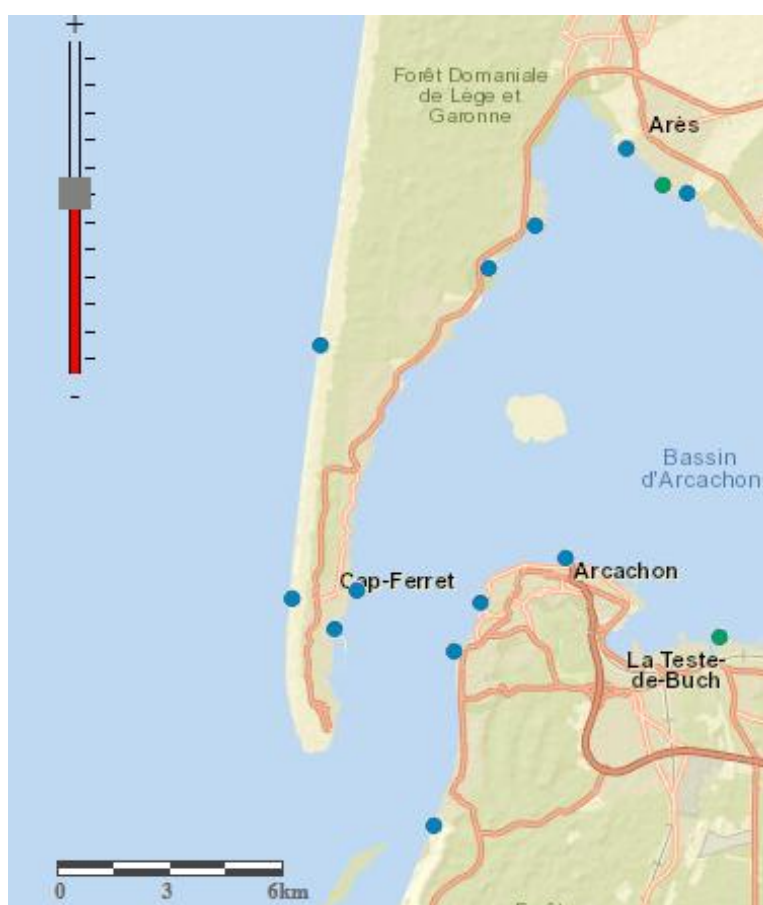


FIGURE 8. LOCALISATION DES STATIONS DE PRELEVEMENT
([HTTP://BAIGNADES.SANTE.GOUV.FR](http://baignades.sante.gouv.fr)).

TABEAU 3. QUALITE DES EAUX DE BAINNADE DES PLAGES DE LEGE-CAP FERRET DE 2021 A 2024.

Commune	Point de prélèvement	Type d'eau	2021	2022	2023	2024
Lège-Cap Ferret	Cap Ferret Phare	Mer	11B	11E	11E	11E
	Bélisaire		12E	11E	11E	11E
	Camping les Viviers		11E	11E	11E	11E
	Claouey		11E	11E	11E	11E

Avec:

Classement selon la directive 2006/7/CE

E Excellente qualité

B Bonne qualité

S Qualité suffisante

I Qualité insuffisante

P Insuffisamment de prélèvements

N Pas encore de classement en raison de changements ou classement pas encore disponible

Le nombre situé avant la lettre correspond aux nombres de prélèvements effectués dans l'année

Les eaux de baignades au niveau des différents points de suivi sont toutes classées en « E »-Excellente qualité depuis 2021 (

Tableau 3).

En complément du contrôle réglementaire, le Service d'hygiène et de santé du SIBA réalise un autocontrôle de la qualité des eaux de baignade des sites publics. Cet autocontrôle est effectué en concertation avec les services de l'ARS afin de renforcer le dispositif réglementaire et améliorer encore le suivi de la qualité des eaux de baignade et la protection des estivants.

Les résultats sont mis en ligne chaque semaine sur le site internet du SIBA durant la saison estivale (<https://www.siba-bassin-arcachon.fr/actions-environnementales/la-qualite-des-eaux-du-bassin/la-qualite-des-eaux-de-baignade>).

3.2.2.1 - Bilan de surveillance DCE : Etat de la masse d'eau côtière

Les masses d'eau constituent le référentiel cartographique élémentaire de la Directive Cadre sur l'Eau, et servent d'unité d'évaluation.

Deux masses d'eau côtières sont présentes sur la zone d'étude, et sont présentées dans la Figure 9 :

- FRFC07 « Arcachon Aval »,
- FRFC06 « Arcachon amont ».

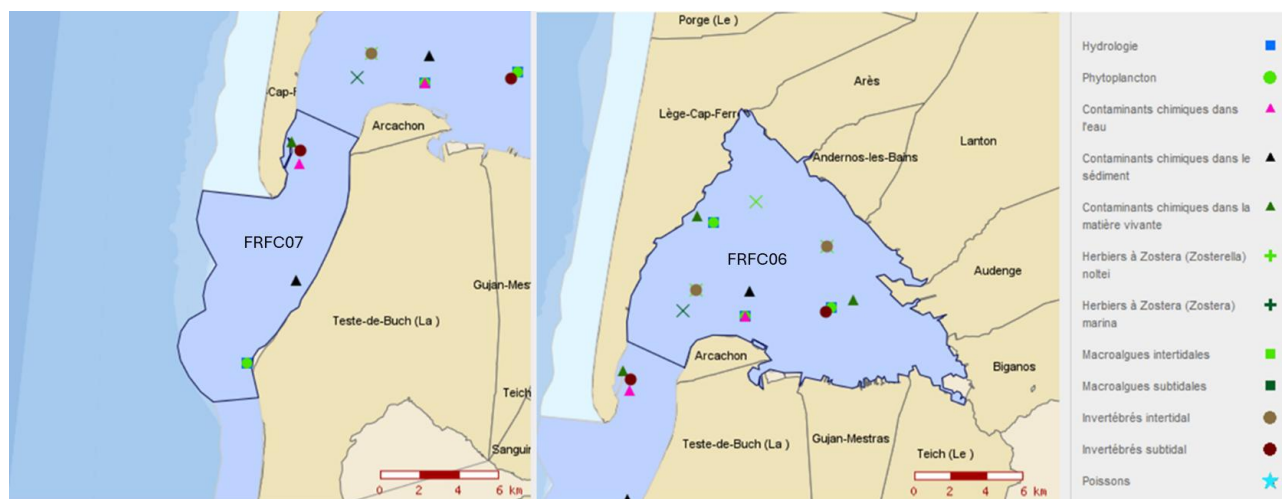


FIGURE 9. LOCALISATION DES DEUX MASSES D'EAU PRESENTES SUR LA ZONE D'ETUDE ET STATIONS DE SUIVI ASSOCIEES.

Pour ces deux masses d'eau, l'objectif était l'atteinte du bon état global en 2015, se traduisant par un bon état écologique et chimique.

Actuellement et d'après les derniers résultats validés (2022), la masse d'eau FRFC07 « Arcachon aval » est en état global qualifié de « mauvais » (Figure 10).

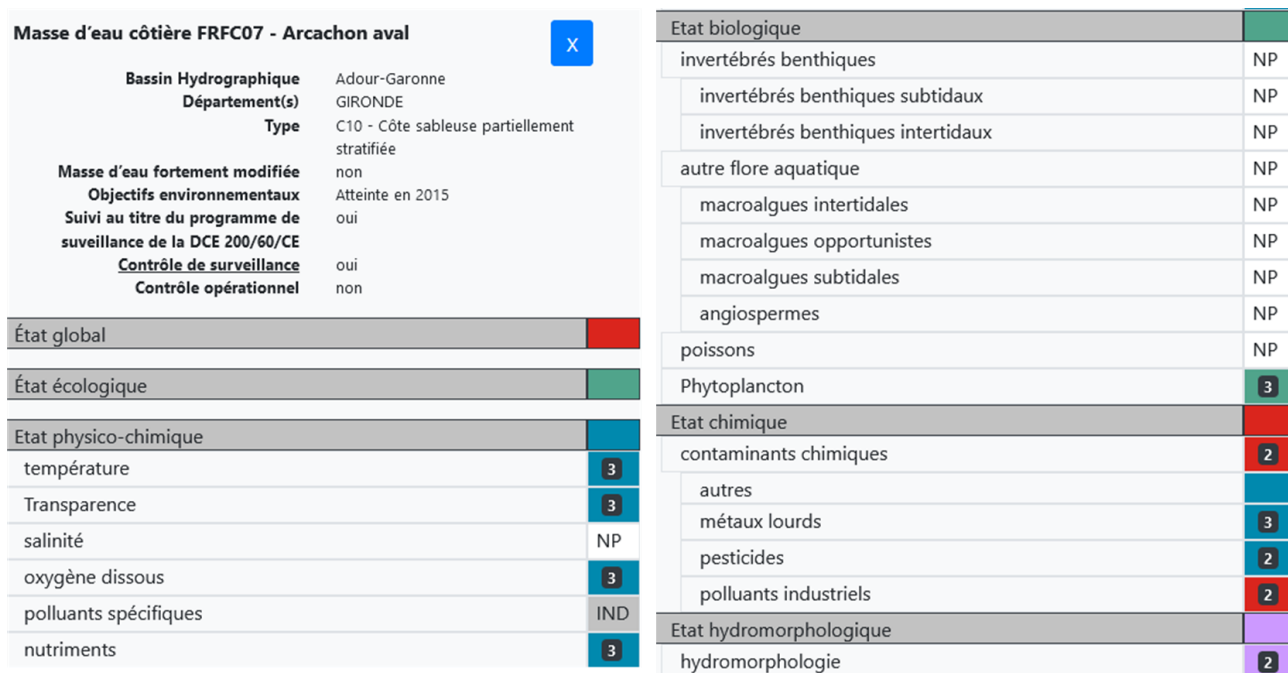


FIGURE 10. BILAN PROVISOIRE DES RESULTATS ACQUIS DANS LE CADRE DE LA SURVEILLANCE DCE - MASSE D'EAU FRFC07 "ARCACHON AVAL" (SOURCE : ENVLIT.IFREMER.FR).

La masse d'eau FRFC06 « Arcachon amont » est quant à elle caractérisée par un état global « moyen » d'après les dernières données validées (2022, Figure 11).

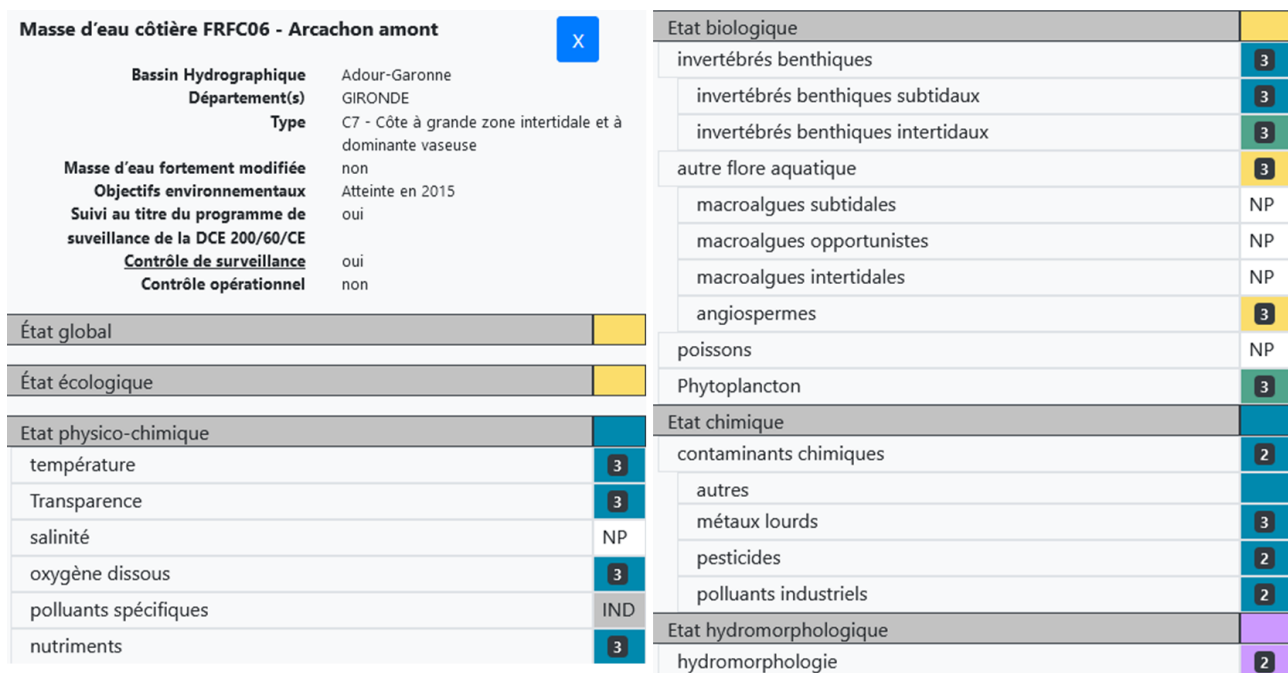


FIGURE 11. BILAN PROVISOIRE DES RESULTATS ACQUIS DANS LE CADRE DE LA SURVEILLANCE DCE - MASSE D'EAU FRFC06 "ARCACHON AMONT" (SOURCE : ENVLIT.IFREMER.FR).

3.3 - Zonages réglementaires et zonages d'inventaires

3.3.1 - Protections réglementaires

3.3.1.1 - Réserve naturelle nationale

Les Réserves Naturelles présentent un intérêt écologique et scientifique exceptionnel. Elles abritent des animaux, des plantes, des insectes, des arbres, des fossiles et garantissent le maintien de milieux vivants devenus rares. Les conditions de leur création et de leur gestion sont définies par la loi sur la protection de la nature du 10 juillet 1976.

Dans les environs du projet, deux Réserves Naturelles Nationales sont recensées (Figure 12), il s'agit :

- « FR3600065 » - Les Prés Salés d'Arès et de Lège-Cap Ferret » : créée en 1983, la réserve couvre une superficie de 495 ha. Sa limite Sud est localisée à environ 500 m du secteur de Jane de Boy,
- « FR3600005 – La Réserve Naturelle du Banc d'Arguin » : créée en 1972, la réserve couvre une superficie de 4 360 ha. Sa limite Nord est localisée à environ 500 m de la Pointe du Cap Ferret.

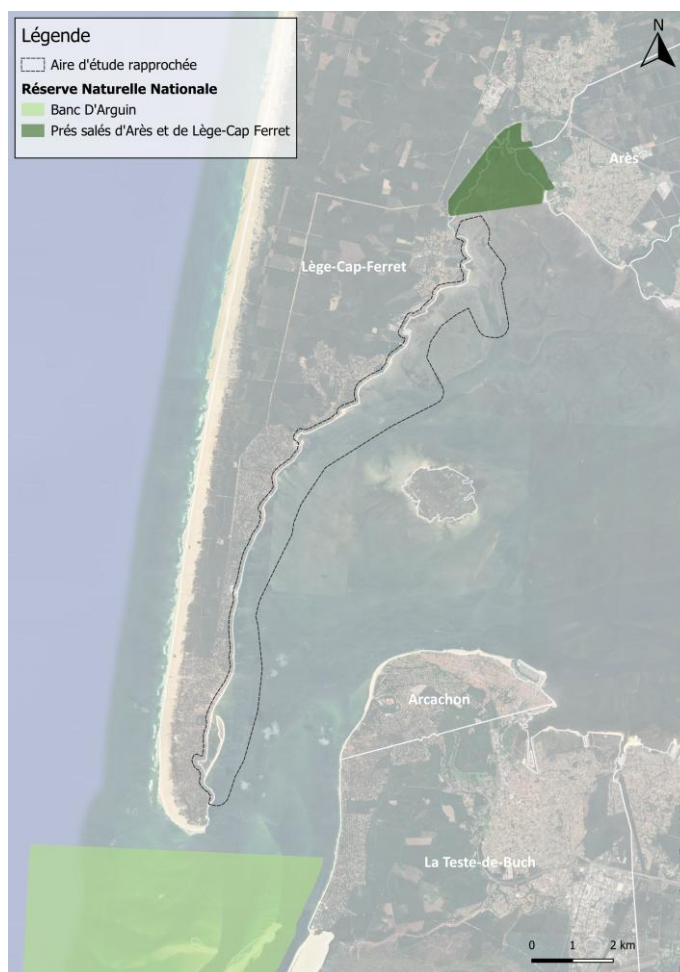


FIGURE 12. LOCALISATION DES RNN A PROXIMITE DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE.

3.3.1.2 - Parc Naturel Marin (PNM)

La zone d'étude recoupe le périmètre du PNM du « Bassin d'Arcachon ». Ce parc, créé le 5 juin 2014 par décret du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, s'étend sur une surface de 435 km² pour 127 km de côtes. Le parc inclut la totalité du linéaire côtier de la commune de Lège-Cap Ferret au Nord, ainsi que celui de la Teste-de-Buch au Sud, le tout en englobant l'intégralité du bassin (Figure 13).

Basées sur les trois grands principes qui président à la création d'un parc naturel marin tels que définis dans le code de l'environnement (connaissance du milieu marin, protection du patrimoine milieu et développement durable des activités maritimes), sept grandes orientations de gestion ont été retenues :

- Améliorer la connaissance de la dynamique du bassin et de son lien avec l'océan, notamment les transports hydrosédimentaires et les échanges entre les écosystèmes ;
- Préserver et restaurer la spécificité de la biodiversité lagunaire et l'attractivité du bassin et de son ouvert pour les oiseaux ;
- Garantir le bon fonctionnement écologique des milieux, notamment les marais maritimes, par une exigence accrue pour la qualité des eaux et une gestion cohérente des richesses naturelles et des usages ;

- Promouvoir et accompagner les filières professionnelles, notamment la pêche et la conchyliculture, pour préserver les emplois et valoriser les savoir-faire, dans une démarche respectueuse des équilibres naturels ;
- Promouvoir des pratiques respectueuses du milieu marin dans les activités nautiques par l'adaptation des comportements et des aménagements et l'innovation technologique ;
- Contribuer à la mise en valeur des patrimoines naturels, culturels et paysagers marins afin de conserver au territoire son identité maritime et la faire prendre en compte dans les projets de développement ;
- Responsabiliser l'ensemble de la population en la sensibilisant aux impacts des usages sur les équilibres naturels marins du bassin et aux bénéfices qui résultent de ces équilibres pour sa qualité de vie.

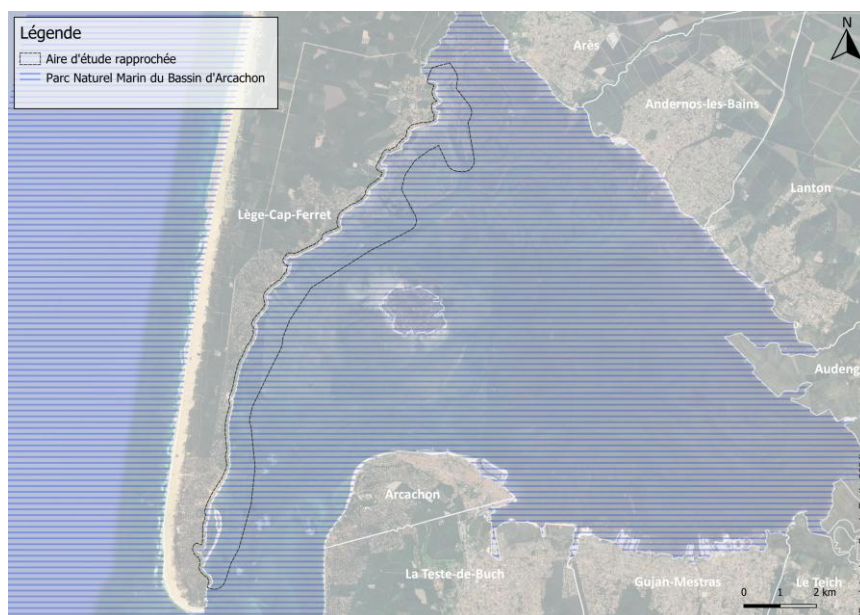


FIGURE 13. PERIMETRE DU PARC NATUREL MARIN DU BASSIN D'ARCACHON ET EMPRISE DE LA ZONE D'ETUDE.

3.3.1.3 - Sites inscrits

Comme l'illustre la Figure 14, un grand nombre de sites inscrits est recensé sur les communes localisées sur le pourtour du Bassin d'Arcachon. Plus spécifiquement, la commune de Lège-Cap Ferret est concerné par 4 sites inscrits. L'ensemble de ces sites localisé au travers de la Figure 14 et décrit en suivant :

- **Bordure de l'océan et la dune de Bayle :** la protection de ce site fait partie d'un ensemble de demandes de protection datant de 1941 et 1942, consistant à protéger « la bordure forestière du Bassin d'Arcachon » (extrait du rapport de demande de protection - 22 sept 1942).
- **Bordure Nord-Ouest du Bassin d'Arcachon :** cette protection s'est inscrite initialement dans les projets ambitieux de maîtriser l'évolution des rives du Bassin d'Arcachon, notamment en période de guerre où le besoin en bois pouvait se traduire rapidement par des coupes à blanc.
- **Huit villages ostréicoles :** d'après l'avis de J-P. Errath, Chef du Service départemental de l'Architecture, rapporteur ayant procédé l'inscription de ces villages en 1981, la mesure de protection vise les objectifs suivants : « Protéger de

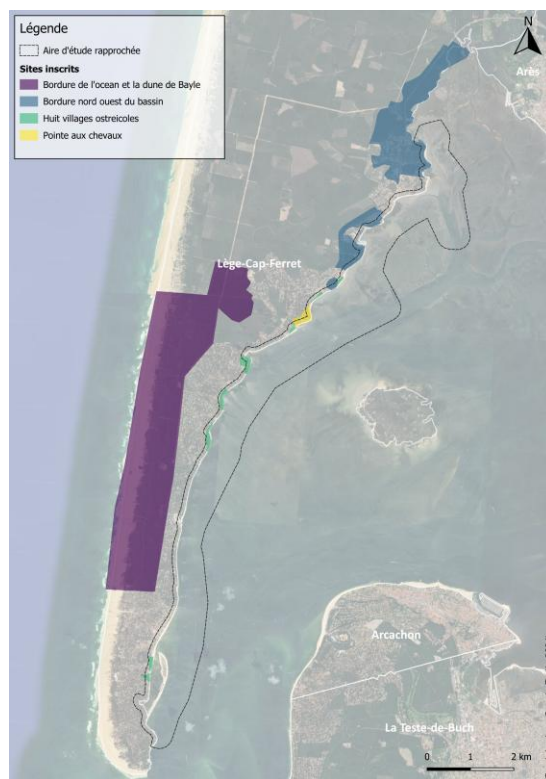


FIGURE 14. LOCALISATION DES SITES INSCRITS SUR LA COMMUNE DE LEGE-CAP FERRET PAR RAPPORT A L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE.

l'agression de grands projets d'urbanisme, ou d'erreurs de détails (...) et permettre une certaine sensibilisation pour la révision des textes et règlements qui leur sont actuellement préjudiciables ». Il semble que ce soient les réglementations sanitaires qui mettent à ce moment-là les cabanes en danger, n'en permettant plus l'usage.

- **Pointe aux chevaux** : sa désignation n'a pas fait l'objet d'un rapport spécifique, seule l'expertise de M. Paisant en date du 22 septembre 1942 avait alors été prise en compte.

3.3.1.4 - Sites classés

La commune de Lège-Cap Ferret est concernée par 1 site classé à savoir « Réservoir à poissons de Piraillan et bois qui l'entourent ». Sa désignation n'a pas fait l'objet d'un rapport spécifique, seule l'expertise de M. Paisant en date du 22 septembre 1942 avait alors été prise en compte. D'après l'Atlas des sites de Gironde, ce site est remarquable par le caractère dépaysant qu'il offre, en rive du Bassin d'Arcachon. Le regard est cadré par les dunes boisées qui enveloppent les bras d'eau. L'irruption du tracé géométrique de ces bassins contraste avec le sentiment de nature que procure la couverture végétale et les modelés dunaires en bordure Ouest.

Au sein du Bassin, le site classé « l'Île aux oiseaux » peut également être cité à proximité. Classé par décret en Conseil d'État en date du 21 août 2008, l'Île aux Oiseaux est une des 3 îles du Bassin d'Arcachon avec le banc d'Arguin et l'île de Malprat. Elle recèle d'un patrimoine écologique et paysager remarquable, et son caractère naturel contraste avec les franges très urbanisées du Bassin d'Arcachon qui l'entourent.

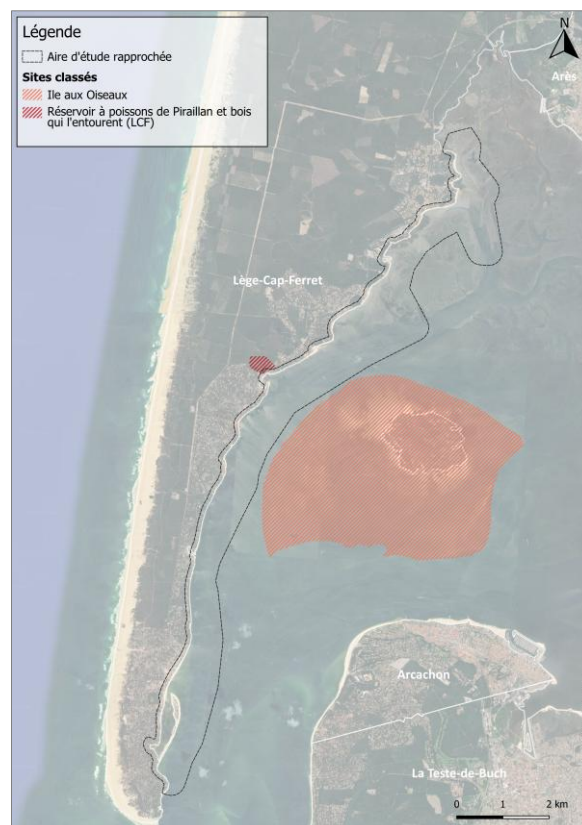


FIGURE 15. LOCALISATION DES SITES CLASSES SUR LA COMMUNE DE LEGE-CAP FERRET PAR RAPPORT A LA AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE

3.3.2 - Protections par maîtrise foncière : sites du conservatoire du littoral

Établissement public de l'État créé en 1975, le Conservatoire du littoral mène une politique foncière visant à la protection définitive des espaces naturels et des paysages sur les rivages maritimes et lacustres. Il intervient dans les cantons côtiers en métropole, dans les départements d'Outre-Mer, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et à Saint-Pierre et Miquelon, ainsi que dans les communes riveraines des estuaires, des deltas et des lacs de plus de 1 000 hectares.

Il acquiert des terrains fragiles ou menacés à l'amiable, par préemption, ou exceptionnellement à la suite d'opérations d'expropriation. Des biens peuvent également lui être donnés ou légués.

Après avoir effectué les travaux de remise en état nécessaires, au titre de sa responsabilité de propriétaire, il confie la gestion des terrains aux communes, à d'autres collectivités locales, à des associations ou des établissements publics (ONF, ONCFS, AAMP...) pour qu'ils en assurent la gestion dans le respect des orientations arrêtées en partenariat. Avec l'aide de spécialistes, il détermine la manière dont doivent être aménagés et gérés les sites qu'il a acquis pour en assurer le bon état écologique et la préservation des paysages et définit les utilisations, notamment agricoles et de loisirs compatibles avec les orientations de gestion.

En août 2025, le Conservatoire du Littoral assurait la protection de plus de 218 000 hectares, représentant plusieurs milliers de kilomètre de côtes.

Aux abords du Bassin d’Arcachon, le Conservatoire est propriétaire d’un certain nombre de sites (Figure 16). Seuls 4 sont localisés à proximité plus ou moins directe du secteur du projet (distance inférieure à 1,5 km), à savoir :

- La « Réserve Naturelle des Prés Salés » (FR1100558) : protégé depuis 2000, ce site s’étend sur plus de 300 ha au sein des communes d’Arès et de Lège-Cap Ferret,
- Les « Réservoirs de Piraillan » (FR1100365) : protégé depuis 1998, ce site s’étend sur presque 40 ha au sein de la commune Lège-Cap Ferret,
- L’ « Île aux Oiseaux » (FR1100793) : protégé depuis 2004, ce site s’étend sur presque 220 ha au sein de la commune de la Teste-De-Buch,
- Les « Dunes du Cap Ferret » (FR1100104) : protégé depuis 1980, ce site s’étend sur plus de 250 ha au sein de la commune Lège-Cap Ferret.

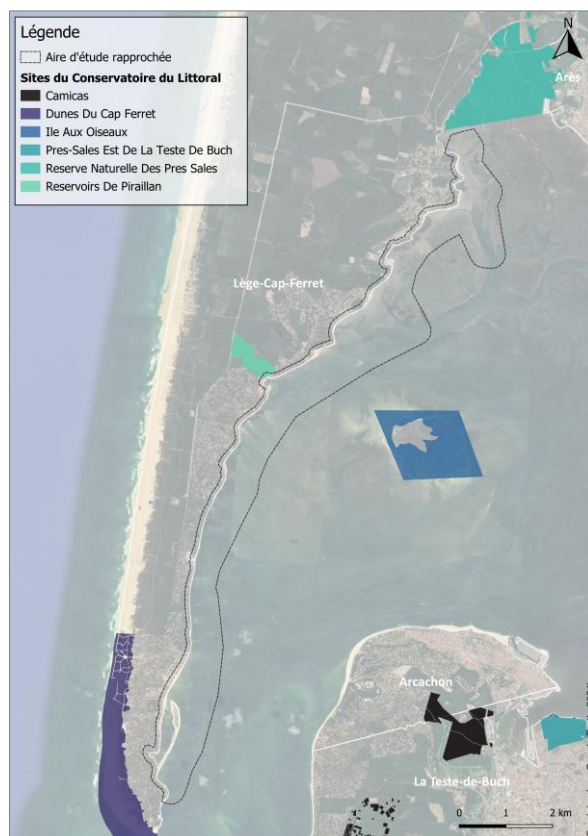


FIGURE 16. SITES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL A PROXIMITE DE L’AIRE D’ETUDE RAPPROCHEE.

3.3.3 - Protections conventionnelles : Réseau NATURA 2000

Le réseau NATURA 2000 est un réseau européen de sites naturels protégés. Il a pour objectif de préserver les espèces et les habitats menacés et/ou remarquables, notamment dans l’espace rural et forestier.

L’enjeu de ces sites est de promouvoir une gestion adaptée des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages, tout en respectant les exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que les particularités régionales et locales de chaque Etat membre.

La zone d’étude est directement concernée par les sites NATURA 2000 suivants (Figure 17) :

- ZPS FR7212018 – « Bassin d’Arcachon et Banc d’Arguin »,
- ZSC FR7200679 – « Bassin d’Arcachon et Cap Ferret »,

Bien que plus éloignée, un autre site peut tout de même être cité, à savoir : ZSC FR7200678 – « Dunes du Littoral Girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret ».



FIGURE 17. LOCALISATION DES SITES N2000 A PROXIMITE DU LITTORAL DE LEGE-CAP FERRET.

3.3.4 - Autres espaces remarquables

3.3.4.1 - ZNIEFF

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est un programme initié par le ministère en charge de l'environnement et lancé en 1982 par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Il correspond au recensement d'espaces naturels terrestres remarquables dans les 22 régions métropolitaines ainsi que les Départements d'Outre-Mer (DOM).

Dans les environs du projet, les ZNIEFF suivantes sont recensées :

- ZNIEFF de type I « 720000927 – L'Île aux Oiseaux ». D'une superficie de 1 660 ha, cette ZNIEFF occupe une part importante au sein du Bassin d'Arcachon. Les milieux déterminants (Corine Biotopes) pour la création sont les suivants : 15.3 Prés salés atlantiques, 14 Vasières et bancs de sable sans végétation, 11.3 Herbiers marins à plantes vasculaires, 15.2 Prairies à Spartines, 15.1 Gazons pionniers salés. 4 taxons (plantes et algues) sont également déterminants.
- ZNIEFF de type I « 720001947 – Prés salés et réservoirs à poissons d'Arès ». D'une superficie de 250 ha, cette ZNIEFF est localisée à l'extrémité Nord du Bassin d'Arcachon. Les milieux déterminants (Corine Biotopes) pour la création sont les suivants : 14 Vasières et bancs de sable sans végétation, 15.1 Gazons pionniers salés, 15.2 Prairies à Spartines, 15.3 Prés salés atlantiques. 5 taxons de plantes sont également déterminants.
- ZNIEFF de type II « 720001949 – Bassin d'Arcachon ». D'une superficie de 20 151,98 ha, cette ZNIEFF englobe la totalité du Bassin d'Arcachon. Les milieux déterminants (Corine Biotopes) pour la création sont les suivants : 11.31 Herbiers atlantiques à Zostères, 14 Vasières et bancs de sable sans végétation, 15.3 Prés salés atlantiques, 53.1 Roselières et 89 Lagunes et réservoirs industriels, canaux. 48 taxons (amphibiens, insectes, mammifères, oiseaux, plantes) sont également déterminants.

D'autres sites plus éloignés peuvent également être rencontrés dans les environs du projet, à savoir :

- ZNIEFF de type I « 720008239 – Banc d'Arguin »,
- ZNIEFF de type I « 720000928 – Conche de Saint-Brice et Réservoirs à poissons de la Pointe des Quinconces »,
- ZNIEFF de type I « 720014152 – Marais de la Lede des Agacats »,
- ZNIEFF de type II « ZNIEFF 720008244 – Dunes Littorales entre le Verdon et le Cap Ferret ».

L'ensemble de ces sites est localisé au travers de la Figure 18.

3.3.4.2 - ZICO

L'inventaire des Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), réalisé en 1992, découle de la mise en œuvre d'une politique communautaire de préservation de la nature : la Directive Oiseaux (79/409 du 6/4/1979). La zone du projet recoupe la ZICO « Bassin d'Arcachon et Réserve Naturelle du Banc d'Arguin », d'une superficie de 20 349,5 ha (Figure 18).

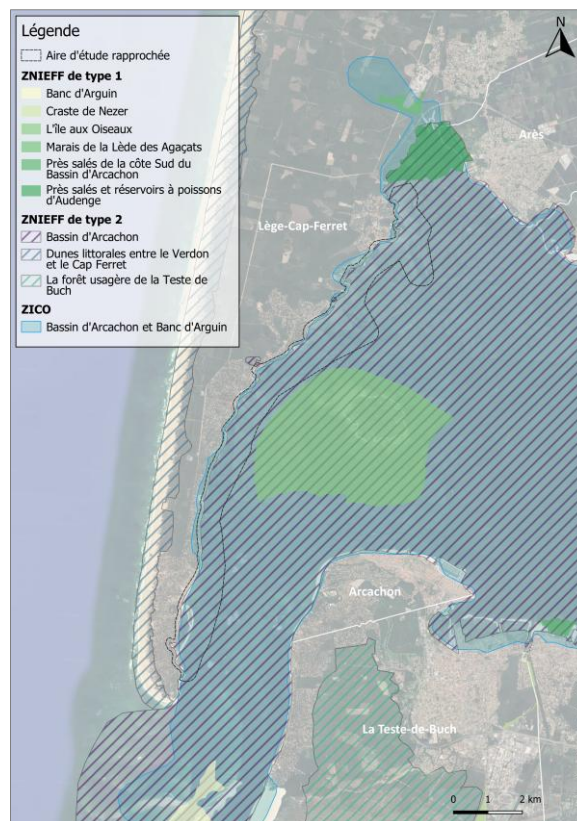


FIGURE 18. ZNIEFF ET ZICO A PROXIMITE DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE

3.3.5 - Analyse paysagère et patrimoine historique

3.3.5.1 - Analyse paysagère

L'atlas des paysages de la Gironde décrit la lagune du Bassin d'Arcachon comme une « perle unique » riche de nombreux éléments identitaires, naturels ou humains. Cette lagune constitue par elle-même la première des unités de paysage du Bassin autour desquelles gravitent les unités terriennes et où les usages de l'eau se sont multipliés (Figure 19).

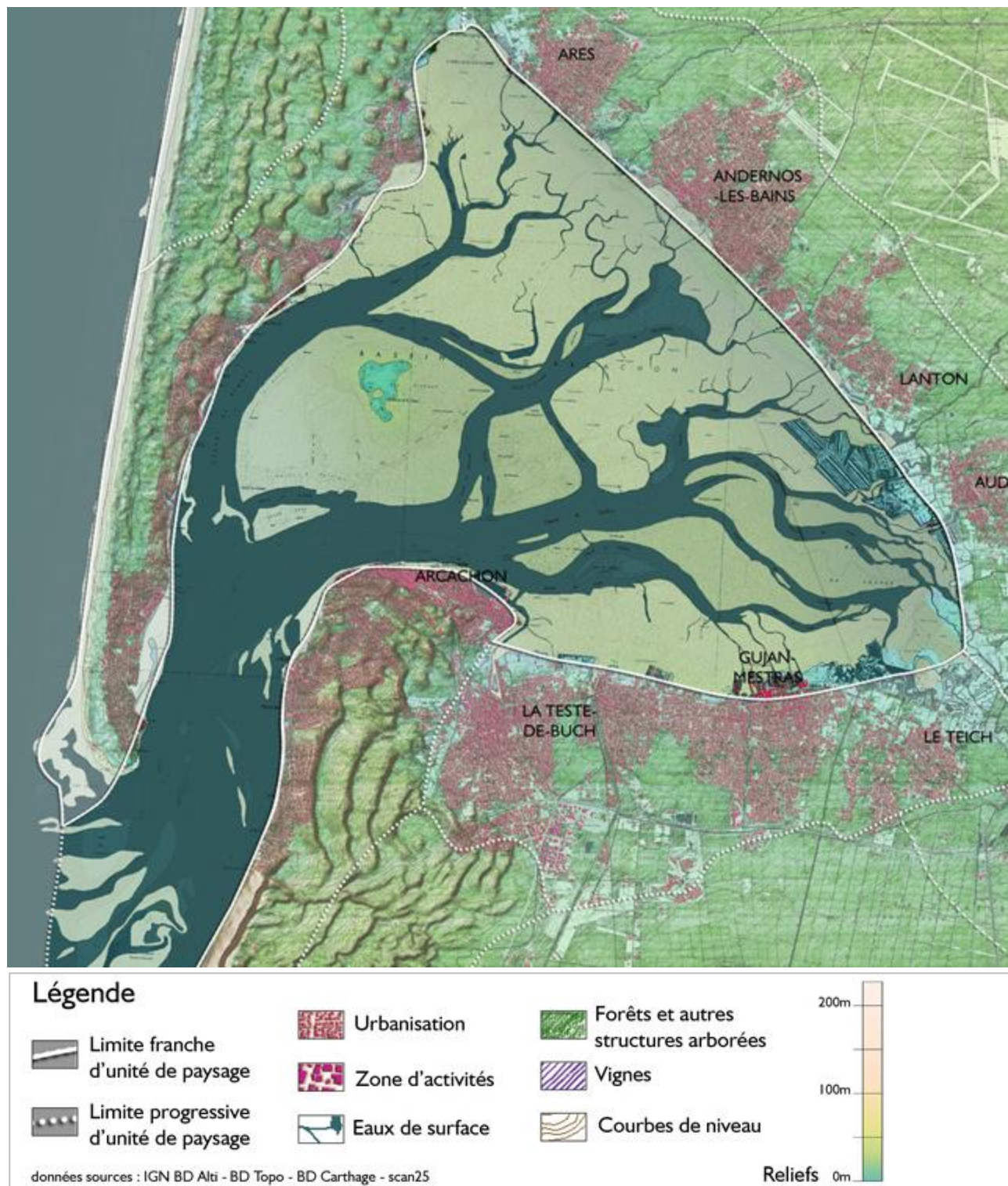


FIGURE 19. CARTE PAYSAGERE DU BASSIN D'ARCACHON (SOURCE : ATLAS DES PAYSAGES DE LA GIRONDE).

L'atlas paysager décrit le paysage du Bassin d'Arcachon comme original, fortement identitaire, qui se simplifie à marée haute, pour réapparaître dans sa richesse et sa complexité à marée basse. Au fil des 85 km de côte, presque partout s'étire une mince bande sombre dessinée par les pins qui efface presque la présence de l'urbanisation. C'est à distance de la côte que se révèlent ses richesses visuelles et environnementales.

Plus spécifiquement, aux abords de la commune de Lège-Cap Ferret, le paysage est en grande partie hérité de la forêt de pins plantée pour fixer les dunes. Ce paysage de villages sous les pins est au cœur de l'identité de la commune girondine et contribue à la qualité de vie dont bénéficient ses habitants. Le bâti est alors bien souvent camouflé dans les pins et un important linéaire de côte est principalement caractérisé d'habitations peu denses (Figure 20).



FIGURE 20. VUE DEPUIS LE BASSIN SUR DES HABITATIONS SOUS LES PINS (CASAGEC, 2020).

A l'approche des ports ou encore des villages ostréicoles, les activités humaines sont plus marquées (Figure 21). L'urbanisation s'amplifie alors localement sans toutefois dégrader le paysage local.

Sur l'eau aussi la présence de l'homme est bien visible avec la myriade de mouillages que constitue la ZMEL de Lège-Cap Ferret. De Claouey, au Nord, jusqu'au Mimbeau, au Sud, ce sont 2 800 corps-morts qui sont déployés chaque année sur le littoral de la commune.



FIGURE 21. VUE DEPUIS LE BASSIN SUR LE VILLAGE OSTREICOLE DU CANON (CASAGEC, 2020).

Enfin, très attachée à la qualité de ses paysages, la commune assure la gestion de sa forêt communale et des espaces verts dans un souci de qualité paysagère et de préservation des milieux.

3.3.5.2 - Patrimoine culturel et historique

En outre, la commune de Lège-Cap Ferret possède un patrimoine culturel propre fortement influencé par la proximité du Bassin d'Arcachon. Peuvent être cités :

- **Le Corbusier.** L'ensemble de ces bâtiments a été protégé au titre de la législation sur les Monuments Historiques. Ils sont inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis le 30 mai 1990.
- **La villa algérienne et la chapelle.** Aujourd'hui, propriété de la ville de Lège-Cap Ferret, inscrite à l'inventaire des monuments historiques depuis 2008, elle est toujours affectée au culte catholique. En juin 2011 une rénovation complète est achevée.
- **Le Mur de l'Atlantique.** Les vestiges de la seconde Guerre Mondiale sont nombreux aux abords des plages de la commune. Les blockhaus font aujourd'hui partie intégrante du paysage et rappellent chaque jour, l'histoire de la France. Aujourd'hui, la Mairie de Lège-Cap Ferret et l'Association GRAMASA unissent leur savoir pour remettre le blockhaus en état, tel que sous l'occupation, il y a 70 ans.
- **Le petit train.** Le Petit Train est aujourd'hui géré par l'Association « Le Tacot des Lacs ».
- **Le Phare du Cap Ferret.** L'ensemble de ces bâtiments a été protégé au titre de la législation sur les Monuments Historiques depuis 2009.
- **Les villages ostréicoles.** La commune de Lège-Cap Ferret compte au total 9 villages ostréicoles de Claouey au Cap Ferret : les villages du Four, des Jacquets, de Petit Piquey, de Grand Piquey, de Piraillan, du Canon, de l'Herbe et de la Douane et du Phare.



FIGURE 22. CHAPELLE DE LA VILLA ALGERIENNE, SAINTE-MARIE DU CAP (SOURCE : MAIRIE LEGE-CAP FERRET).



FIGURE 23. PHARE DU CAP FERRET (SOURCE : MAIRIE LEGE-CAP FERRET).

3.4 - Milieu vivant

3.4.1 - Habitats naturels et flore

3.4.1.1 - Evaluation des enjeux

Un niveau d'enjeu régional est attribué aux espèces sur la base de listes de références qui récapitulent la patrimonialité et la vulnérabilité des espèces et des habitats (notamment, les listes rouges nationales et régionales des espèces menacées). Cinq niveaux d'enjeu seront ainsi définis (voir ci-dessous).

MAJEUR

FORT

ASSEZ FORT

MOYEN

FAIBLE

Cette première note d'enjeu a ensuite été adaptée à l'échelle du projet et éventuellement pondérée en fonction des effectifs observés, de l'état de conservation des populations/habitats, de la localisation du projet par rapport à la répartition de l'espèce et/ou l'habitat, de la fonctionnalité des milieux et des corridors écologiques identifiés...

Exemple de pondération du niveau d'enjeu :

- | | |
|--|---------------------------------|
| ■ Station localisée en limite d'aire de répartition | |
| ■ Espèce endémique ou à répartition restreinte qui induit une responsabilité particulière de la région sur sa conservation | ► Gain de 1 à 2 niveaux d'enjeu |
| ■ Population/habitat en bon état de conservation | |
-
- | | |
|--|----------------------------------|
| ■ Indigénat douteux | |
| ■ Mauvaises conditions stationnelles mettant en péril la pérennité de l'espèce | |
| ■ Espèce/habitat fréquente au niveau local | ► Perte de 1 à 2 niveaux d'enjeu |
| ■ Habitat peu représentatif | |
| ■ Espèce observée uniquement en déplacement (transit, migration, ...) | |
| ■ Observations douteuses et/ou erratiques | |

3.4.1.2 - Source de la données utilisées pour caractériser les habitats du site d'étude

Les données suivantes ont été utilisés pour caractériser les habitats pouvant être rencontrés au niveau de l'aire d'étude rapprochée :

- L'inventaire des habitats présents au niveau du Bassin d'Arcachon, réalisé en 2012 par l'Agence des Aires Marines Protégées dans le cadre du projet CARTHAM, (Figure 24 page 28),
- Le rapport du Conservatoire Botanique National Sud Atlantique (CBNSA) de 2017, qui expose une pré-cartographie des habitats naturels et semi-naturels du Bassin d'Arcachon et du Cap Ferret. La cartographie des entités éco-physionomiques du Bassin, ainsi que les habitats d'intérêt communautaires potentiellement associés (Figure 25 page 29),
- Le diagnostic habitat faune-flore mené par THEMA Environnement, dans le cadre de la stratégie locale de gestion de la bande côtière de la commune de Lège-Cap Ferret, et réalisé sur la base de données bibliographiques existantes et d'un inventaire de terrain sur quatre saisons. L'inventaire a été effectué du secteur de la Pointe du Cap Ferret sur sa portion océanique, et côté bassin jusqu'à la jetée du Bélisaire.
- Le rapport du Conservatoire Botanique National Sud Atlantique (CBNSA) de 2021 sur la cartographie des habitats naturels et la spatialisation des enjeux de biodiversité végétale du Bassin d'Arcachon.

- En outre, une campagne de prospections a été menée les 16 et 17 septembre 2020 dans le cadre d'un précédent projet concernant spécifiquement les plages intra-bassin. La zone d'étude s'est étendue du secteur Jane de Boy (au Nord) à l'enracinement de la flèche du Mimbeau (au Sud). Lors de ces 2 journées de terrain, deux écologues ont arpenté le littoral sur les 16 km de linéaire du secteur, et ont identifié les habitats en présence, et les potentielles espèces floristiques protégées. La donnée acquise a été revalorisée dans le cadre du présent projet.

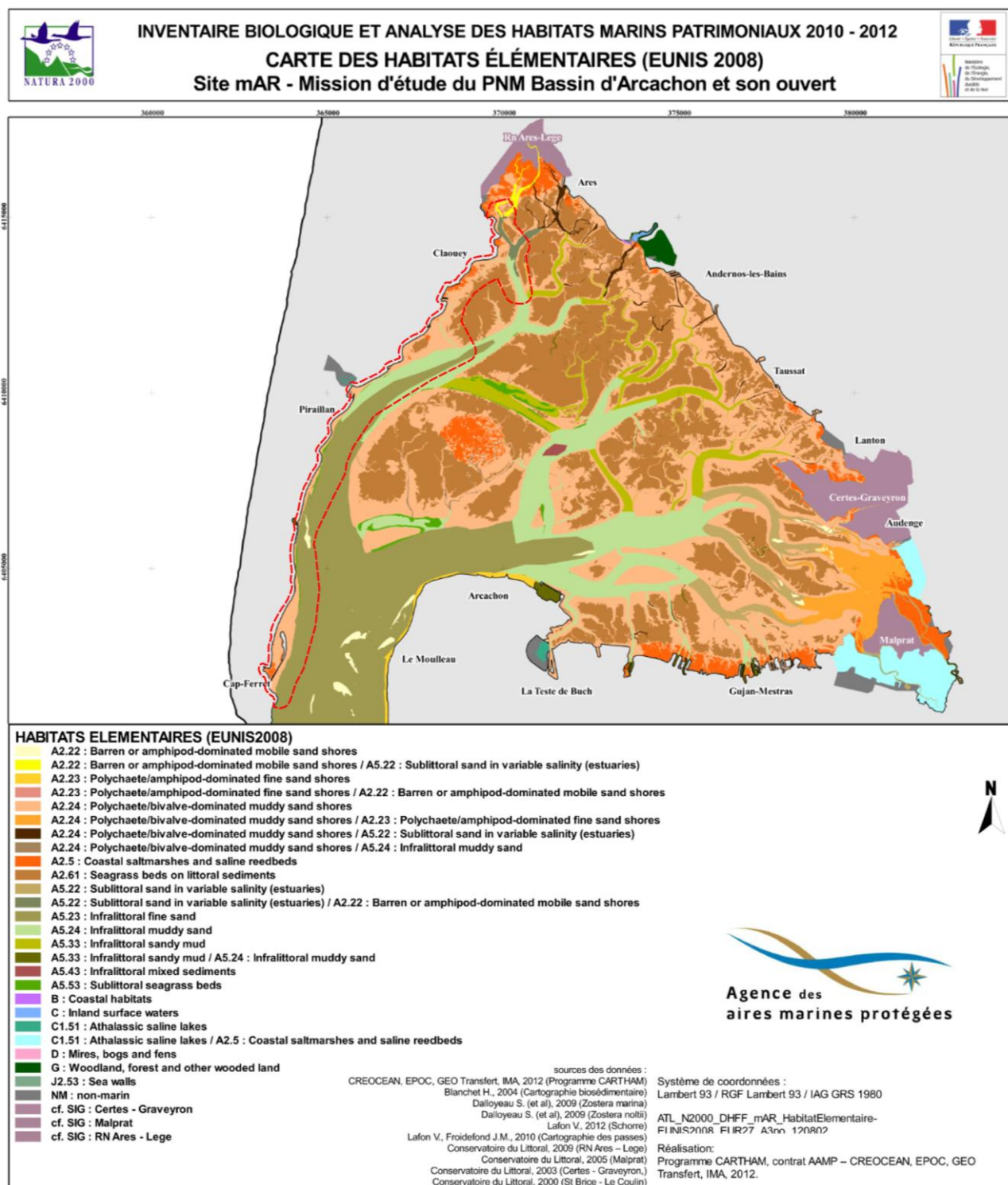


FIGURE 24. HABITATS NATURELS CARTOGRAPHIES AU SEIN DU PNM BASSIN D'ARCACHON (D'APRES LA CARTOGRAPHIE DU PROGRAMME CARTHAM, 2012) VIS-A-VIS DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE (EN POINTILLES ROUGES).

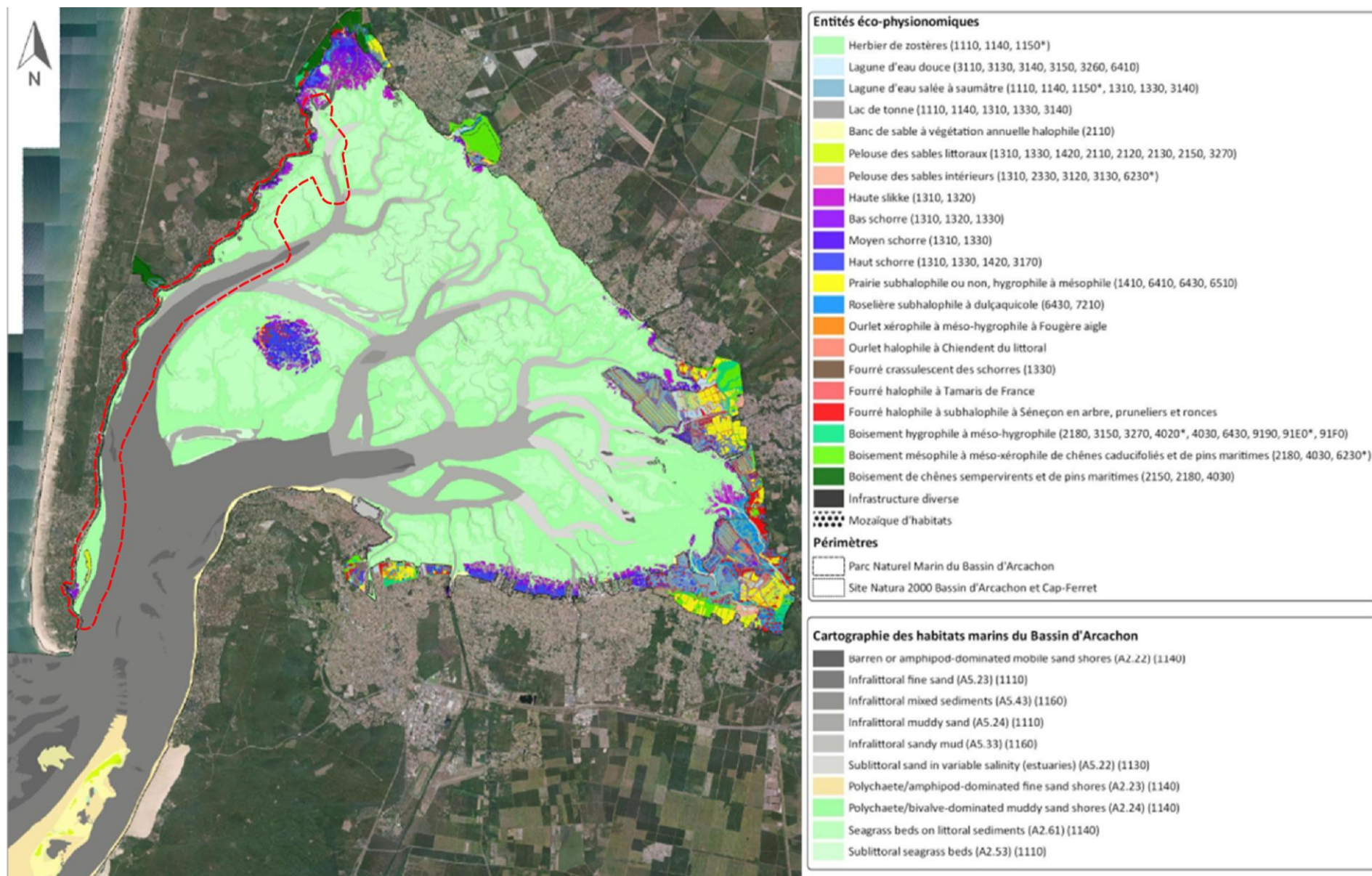


FIGURE 25. CARTOGRAPHIE DES ENTITES ECO-PHYSIONOMIQUES DU BASSIN D'ARCACHON (SOURCE : CBNSA, 2017) VIS-A-VIS DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE (EN POITILLES ROUGES).

3.4.1.3 - Localisation des habitats observés par grands secteurs

Au regard de l'important linéaire concerné par l'étude, et dans l'optique de représenter de la façon la plus lisible et synthétique possible les différents habitats observés, la zone a été divisée en grands secteurs, présentant chacun des habitats similaires, à savoir :

- Jane de Boy – Pointe aux Chevaux,
- Pointe aux Chevaux – Nord Mimbeau,
- Mimbeau.

Pour chacune de ces zones, un schéma type est présenté, illustré par des prises de vues aériennes réalisées par l'OCNA en 2020. La Figure 26, en page suivante, localise ces différents secteurs à l'échelle du Bassin d'Arcachon. L'identification des habitats au niveau de chacune des zones s'est basée sur les cartographies réalisées dans le cadre du projet CARTHAM, 2012 et de celle du CBNSA, 2017.

3.4.1.3.1 - Secteur Jane de Boy – Pointe aux chevaux

Ce secteur est globalement caractérisé par la présence de plages sableuses sans végétation se prolongeant par de larges estrans vaseux. De grandes zones de schorre peuvent être rencontrées entre ces deux espaces. Occasionnellement, la plage sèche est absente et l'estran, découvert uniquement à marée basse, est directement surplombé d'un ouvrage de protection littorale.

Succédant à l'estran, vers l'Est, le secteur des chenaux est caractérisé par la présence de l'habitat « Sable subtidal soumis à des variations de salinité ». En effet, ce secteur au Nord du Bassin est soumis aux apports d'eaux douces issues principalement du canal des Etangs. Quelques étendues sablo-vaseuses sont également observées et parfois recouvertes d'herbiers de phanérogames. Enfin, l'habitat « Sable vaseux infralittoral » peut également être rencontré en se rapprochant des chenaux principaux.

3.4.1.3.2 - Secteur de la Pointe aux Chevaux au Nord Mimbeau

Les plages sèches sans végétation sont ici plus rares, une grande partie des estrans n'étant découvert qu'à marée basse.

Des zones d'herbier peuvent être rencontrées à la côte, bien souvent à proximité des parcs ostréicoles.

Plus au large, les chenaux se composent principalement de l'habitat « Sable fin infralittoral » qui peut être entrecoupé de quelques bancs sableux. Le principal banc observé est le banc de la Vigne, qui fait face au port de la Vigne. Il est caractérisé par des sables mobiles, stériles ou dominés par les amphipodes.

3.4.1.3.3 - Secteur du Mimbeau

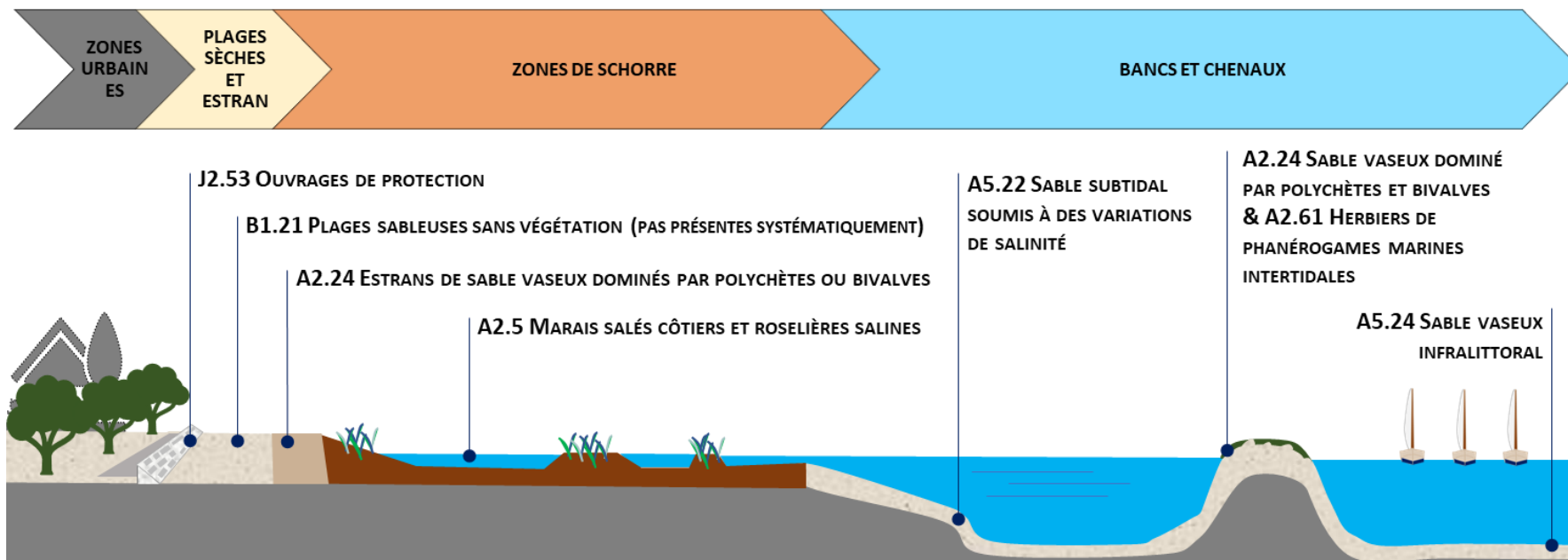
L'enracinement de la flèche est bordé de fourrés de Tamaris. Du fait de l'action des vagues au niveau de la façade Est de la flèche, la plage sèche laisse directement place, sur le haut du profil, à la dune blanche, ou quelques pieds d'Oyat et de liseron sont implantés. Sur la plage de sable, quelques fragments de laisses de mer peuvent être rencontrés.

En se dirigeant vers le bassin, la plage laisse progressivement place à un estran, lui-même cédant sa place à l'habitat de sable fin infralittoral au niveau du chenal.

Sur la façade côté conche, un faciès de type dune grise est observé. Sur le secteur central de la flèche, des ganivelles séparent la dune grise, sur laquelle quelques pins se sont établis, de la plage sèche. Enfin, à l'extrémité de la flèche sableuse, le secteur dunaire semble moins fixé, avec une pente plus douce et une dune blanche plus étendue.



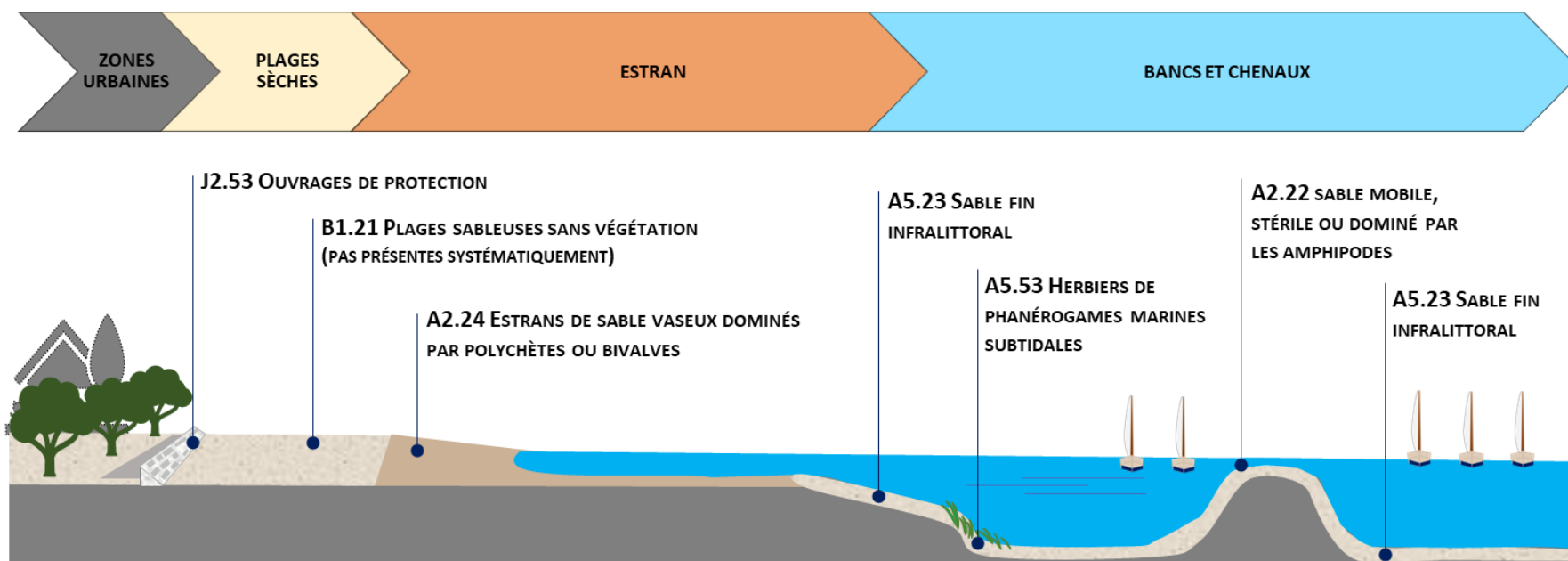
FIGURE 26. LOCALISATION DES DIFFERENTS SECTEURS VIS-A-VIS DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE (EN POINTILLES NOIRS).



SECTEUR JANE DE BOY – POINTE AUX CHEVAUX



FIGURE 27. SCHEMATISATION DES HABITATS PRESENTS SUR LE SECTEUR DE JANE DE BOY A LA POINTE AUX CHEVAUX, ET PHOTOGRAPHIES ASSOCIEES (OCNA, 2020).



SECTEUR DE LA POINTE AUX CHEVAUX AU NORD MIMBEAU



FIGURE 28. SCHEMATISATION DES HABITATS PRÉSENTS SUR LE SECTEUR DE LA POINTE AUX CHEVAUX AU NORD MIMBEAU, ET PHOTOGRAPHIES ASSOCIÉES (OCNA, 2020).

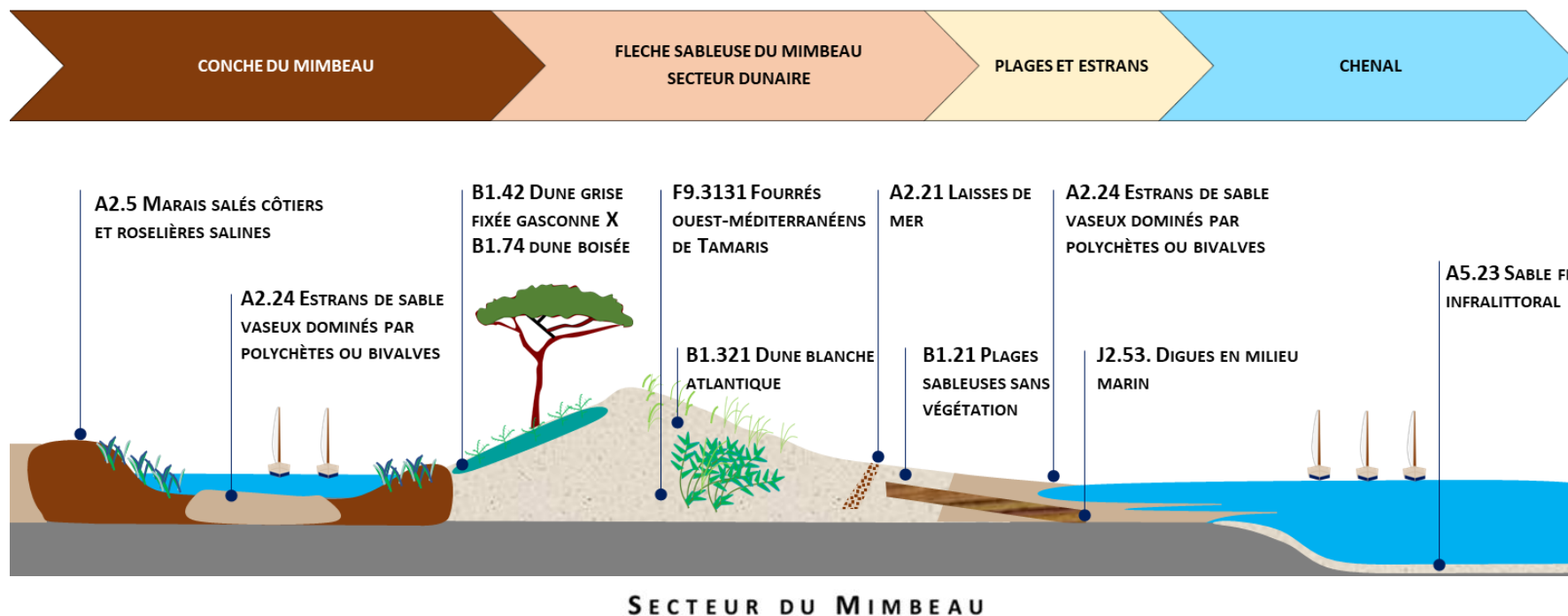


FIGURE 29. SCHEMATISATION DES HABITATS PRESENTS SUR LE SECTEUR DU MIMBEAU, ET PHOTOGRAPHIES ASSOCIEES (OCNA, 2020).

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des habitats observés. Ils sont en outre décrits dans les sections suivantes.

TABLEAU 4. RECAPITULATIF DES HABITATS ET SECTEURS SUR LESQUELS ILS SONT RENCONTRES.

Habitat EUNIS 2012	Correspondance habitat d'intérêt communautaire (code N2000)	Localisation
J2.53 Digue en milieu marin	-	Ensemble du linéaire
F9.3131 Fourrés ouest-méditerranéens de Tamaris	-	Mimbeau
B1.42 Dune grise fixée gasconne X B1.7 Dune côtières boisées	2130-2 x 2180	Mimbeau
B1.321 Dune blanche atlantique	2120-1	Mimbeau
A2.5 Marais salés côtiers et roselières salines	1310 - Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses / 1320 - Prés à <i>Spartina</i> (<i>Spartinion maritima</i>) / 1330 - Prés salés.	Jane de Boy à Pointe aux chevaux / Mimbeau
A2.21 Laises de mer	1210-1 Laises de mer sur substrat sableux à vaseux des côtes Manche-Atlantique et mer du Nord	Mimbeau
B1.21 Plages sableuses au-dessus de la laisse de mer, sans végétation	-	Ensemble du linéaire
A2.24 Estrans de sable vaseux dominés par des polychètes ou des bivalves	1140 Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	Ensemble du linéaire
A2.61 Herbiers de phanérogames marines sur sédiments intertidaux	1140-3 Estrans de sable fin (façade atlantique)	Jane de Boy à Pointe aux chevaux
A5.53 Herbiers de <i>Zostera</i> dans des sédiments infralittoraux en milieu marin	1110-1 Sables fins propres légèrement envasés, herbiers à <i>Zostera marina</i>	Pointe aux chevaux à Nord Mimbeau
A5.24 Sable vaseux infralittoral	1110-1 Sables fins propres légèrement envasés, herbiers à <i>Zostera marina</i>	Jane de Boy à Pointe aux chevaux
A5.22 Sable subtidal soumis à des variations de salinité (estuaires)	1130 Estuaire	Jane de Boy à Pointe aux chevaux
A2.22 Sable mobile, stérile ou dominé par des amphipodes	1110-2 Sables moyens dunaires (façade atlantique)	Pointe aux chevaux à Nord Mimbeau
A5.23 Sable fin infralittoral	1110-2 Sables moyens dunaires (façade atlantique)	Pointe aux chevaux / Mimbeau

3.4.1.4 - Description des habitats observés

3.4.1.4.1 - Jetées, digues et perrés

- Code CORINE Biotopes : 87.2 – Zone rudérale
- Code EUNIS habitats : J2.53 – Digues en milieux marins
- Intérêt communautaire : -
- Secteurs d'observation : Ensemble du linéaire

Les zones d'enrochement des digues, les perrés et les jetées hébergent quelques espèces pionnières halophiles comme la Bette maritime, ou encore la Criste marine. On y retrouve également des espèces post-pionnières de cultures comme l'Avoine barbue ou la Picride fausse vipérine et des espèces envahissantes comme le Raisin d'Amérique ou le Paspale à deux épis.



FIGURE 30 : PERRES MAÇONNES OBSERVES AU NORD DE LA PLAGE DES AMERICAINS (CASAGEC, 2020).

Le niveau d'enjeu de cet habitat artificiel est FAIBLE.

3.4.1.4.2 - Fourrés à Tamaris

- Code CORINE Biotopes : 44.813 – Fourrés de Tamaris
- Code EUNIS habitats : F9.3131 – Fourrés ouest-méditerranéens de Tamaris
- Intérêt communautaire : -
- Secteurs d'observation : Flèche du Mimbeau

Quelques zones de fourrés à Tamaris bordent les marais et prés salés dans le fond de l'anse du Mimbeau, ainsi que la plage localisée sur la portion « externe » de la flèche, côté bassin. Le Tamaris d'Angleterre étant une espèce peu exigeante et très résistante au sel, cette espèce a tendance à envahir progressivement les milieux avoisinants.



FIGURE 31 : FOURRE A TAMARIS OBSERVES A L'ENRACINEMENT DE LA FLECHE DU MIMBEAU (CASAGEC, 2020).

Il s'agit d'une formation secondaire, issue du développement excessif du Tamaris, possiblement plantée initialement. **L'enjeu attribué à cet habitat est FAIBLE.**

3.4.1.4.3 - Dune grise fixée à Immortelle associée à la dune boisée

- Code CORINE Biotopes : 16.222 – Dunes grises de Gascogne x 16.29 – Dunes boisées
- Code EUNIS habitats : B1.42 – Dunes grises fixées gasconnes x B1.74 – Dune boisée
- Intérêt communautaire : 2130-2*-Dunes grises des côtes atlantiques x 2180 – Dunes boisées des régions atlantiques continentale et boréale
- Secteurs d'observation : Flèche du Mimbeau

La dune grise se développe sur les zones où les apports de sables sont absents ou plus faibles, laissant peu à peu place à une couche humifère en surface. Ainsi, cet habitat est caractérisé par une végétation plus abondante, marquée par la présence de mousses et lichens et avec comme espèces dominantes, l'Immortelle des sables, l'Armoise maritime, la Vulpie à une seule glume, le Corynéphore blanchâtre.

Cet habitat n'a été observé qu'au niveau de la flèche du Mimbeau. En partie centrale de la flèche, il est associé à la présence de boisements de pins.

La dune grise est considérée comme un habitat très riche, à haute valeur écologique pour la flore et la faune.

L'enjeu écologique de cet habitat est donc considéré comme ASSEZ FORT.



FIGURE 32 : EN HAUT : DUNE GRISE A IMMORTELLE (FLECHE BLANCHE) / EN BAS : BOISEMENTS DE PINS OBSERVES AU SEIN DE LA DUNE GRISE (CASAGEC, 2020).

3.4.1.4.4 - Dune blanche

- Code CORINE Biotopes : 16.2121 – Dunes blanches de l'Atlantique
- Code EUNIS habitats : B1.321 – Dunes blanches atlantiques
- Intérêt communautaire : 2120-1 – Dunes mobiles du cordon littoral à *Ammophila arenaria* (dunes blanches)
- Secteurs d'observation : Flèche du Mimbeau

La dune blanche est aussi appelée « dune de protection ». En effet, elle constitue un premier rempart aux vents et aux embruns marins.

L'élévation de la dune est le résultat de l'action conjuguée du vent et de la végétation (captation des grains de sables). Ainsi, la dune blanche est soumise à des conditions écologiques extrêmement contraignantes pour la flore. Ces facteurs écologiques très limitants ne permettent l'expression que d'une végétation très spécialisée et originale.

Cet habitat n'a été observé qu'au niveau de la flèche du Mimbeau, seul secteur de la zone d'étude présentant des formations dunaires. Ici l'Oyat est accompagné notamment de l'Euphorbe maritime, du Cakilier, du Liseron. Compte tenu de la spécialisation des espèces constituant cet habitat, **l'enjeu écologique attribué est ASSEZ FORT.**



FIGURE 33 : FACIES DE DUNE BLANCHE A OYAT SUR LA FLECHE DU MIMBEAU (FLECHE BLANCHE, CASAGEC, 2020).

3.4.1.4.5 - Marais salés côtiers et roselières

- Code CORINE Biotopes : 15. Marais salés, prés salés (schorres)
- Code EUNIS habitats : A2.5 – Marais salés côtiers et roselières salines
- Intérêt communautaire : 1310 / 1320 / 1330
- Secteurs d'observation : Secteur Jane de Boy et conche du Mimbeau

Cet habitat se caractérise par des formations végétales dominées par des angiospermes, constituées sur le niveau le plus élevé des côtes protégées et périodiquement recouvertes par les marées hautes. La végétation se développe sur des substrats variés, sableux et vaseux, qui peuvent être mélangés à des matériaux plus grossiers. Les caractéristiques des communautés des marais salés varient en fonction de leur altitude sur la côte.



FIGURE 34. HABITAT MARAIS SALES COTIERS ET ROSELIERES SALINES OBSERVE AU NIVEAU DE CLAOUEY (EN HAUT) ET DU MIMBEAU (EN BAS, FLECHE BLANCHE ; CASAGEC, 2020).

Cet habitat a pu être observé plus particulièrement au niveau du secteur Jane de Boy et jusqu'à la pointe aux Chevaux ; ainsi que sur le secteur de la conche du Mimbeau. **Compte tenu de la diversité d'espèces floristiques et faunistiques qu'il est susceptible d'abriter, cet habitat est classé en enjeu ASSEZ FORT.**

3.4.1.4.6 - Laisse de mer

- Code CORINE BIOTOPE : -
- Code EUNIS habitats : A2.21 - Laises de mer des plages sableuses
- Intérêt communautaire : 1210-1 – Laises de mer sur substrat sableux à vaseux des côtes Manche-Atlantique et mer du Nord
- Secteurs d'observation : Partie centrale et pointe de la flèche sableuse du Mimbeau. Globalement absent sur les autres plages

Cet habitat est localisé en partie haute des plages sur laquelle s'accumulent les débris animaux et végétaux en décomposition.

Localement, une végétation lâche peut se développer, essentiellement représentée par l'Agropyre à feuille de joncs et quelques espèces annuelles comme la Salsovie, le Cakilier...

Globalement, peu de laises de mer ont été observées sur l'ensemble des plages lors des prospections.

Cet habitat présente d'importantes fonctionnalités écologiques (zones de nourrissage pour l'avifaune, de reproduction pour le Gravelot à collier interrompu), qui peuvent néanmoins être altérées par les ramassages réguliers et le piétinement dont il fait l'objet. **L'enjeu attribué à cet habitat est donc MOYEN.**



FIGURE 35. LAISSES DE MER SUR LE MIMBEAU (CASAGEC, 2020).

3.4.1.4.7 - Plage de sable sans végétation

- Code CORINE Biotopes : 16.11 Plage de sable sans végétation
- Code EUNIS habitats : B1.21 - Plages sableuses au-dessus de la laisse de mer sans végétation
- Intérêt communautaire : -
- Secteurs d'observation : Ensemble du linéaire

De nature globalement pauvre, cet habitat de haut de plage correspond à la ligne de rivage couverte de sable et sans végétation. Selon l'importance des conditions hydrodynamiques en jeu sur le secteur, le profil pourra être légèrement incliné.

Du fait du caractère commun et de la faible diversité spécifique de cet habitat, **l'enjeu attribué est FAIBLE.**



FIGURE 36 : PLAGE DE SABLE SANS VEGETATION (CASAGEC, 2020).

3.4.1.4.8 - Estran sablo-vaseux et bancs de sable sans végétation

- Code CORINE Biotopes : 14 – Vasières et bancs de sable sans végétation
- Code EUNIS habitats : A2.24 – Estrans de sable vaseux dominés par des polychètes ou des bivalves
- Intérêt communautaire : 1140 – Replats boueux ou sableux exondés à marée basse
- Secteurs d'observation : Ensemble du linéaire

Cet habitat est réservé aux zones de vases et de sables non végétalisées sur le littoral. Ils ont une importance particulière comme source de nourriture pour les anatidés et les limicoles. Il fait partie des habitats les plus représentés sur le secteur d'étude.

Compte tenu du rôle fonctionnel de ces estrans et bancs de sable, et de leur représentativité sur la zone d'étude, **l'enjeu attribué est MOYEN.**



FIGURE 37. ESTRAN SABLO-VASEUX SANS VEGETATION SUR LE SECTEUR CLAOUEY (CASAGEC, 2020).

3.4.1.4.9 - Herbiers

Généralité

Deux grands types d'herbier sont rencontrés au sein du Bassin d'Arcachon. Ils se distinguent l'un de l'autre selon l'espèce qui les caractérisent : la zostère naine (*Zostera noltii*) ou la zostère marine (*Zostera marina*).

La réglementation associée aux herbiers et récapitulée au travers du Tableau 5 en page suivante.

TABEAU 5. REGLEMENTATION ASSOCIEE AUX HERBIERS DE ZOSTERE (D'APRES OFB.FR).

	Zostère marine	Zostère naine
Niveau régional	- Arrêté du 9 mai 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur - art. 1 - Arrêté du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégée en région Aquitaine complétant la liste nationale - art. 1 - Arrêté du 27 avril 1995 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Basse-Normandie complétant la liste nationale -art. 1 - Arrêté du 19 avril 1988 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Poitou-Charentes complétant la liste nationale -art 1	- Arrêté du 9 mai 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur - art. 1 - Arrêté du 27 avril 1995 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Basse-Normandie complétant la liste nationale -art. 1 ; - arrêté du 25 janvier 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Pays de la Loire complétant la liste nationale - art 1.
Niveau national	- Art. L. 411-1 et s. & r. 411-1 et s. du CE (protection des espèces) - Art. L. 411-2 (4°) et r. 411-6 à r. 411-14 du CE (dérogations).	- Art. L. 411-1 et s. & r. 411-1 et s. Du CE (protection des espèces) - Art. L. 411-2 (4°) et r. 411-6 à r. 411-14 du CE (dérogations)
Niveau international	- Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée, fait à Barcelone le 10 juin 1995 (issu de la convention de Barcelone du 16 février 1976) - Annexe II - Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, faite à Berne le 19 septembre 1979 -annexe I - Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (dite convention OSPAR), signée à Paris le 22 septembre 1992 - annexe V	- Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée, fait à Barcelone le 10 juin 1995 (issu de la convention de Barcelone du 16 février 1976) - Annexe II - Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (dite convention OSPAR), signée à Paris le 22 septembre 1992 - annexe V

La figure en page suivante illustre le résultat des inventaires de ces deux espèces réalisés par l'IFREMER. Les inventaires de la zostère naine ont été réalisés en 2019. Les résultats des inventaires de la zostère marine date de 2024 (étendues évaluées entre juin et novembre 2024) et sont **donnés à titre indicatif, car non définitifs** (version de travail, transmise en mars 2025).

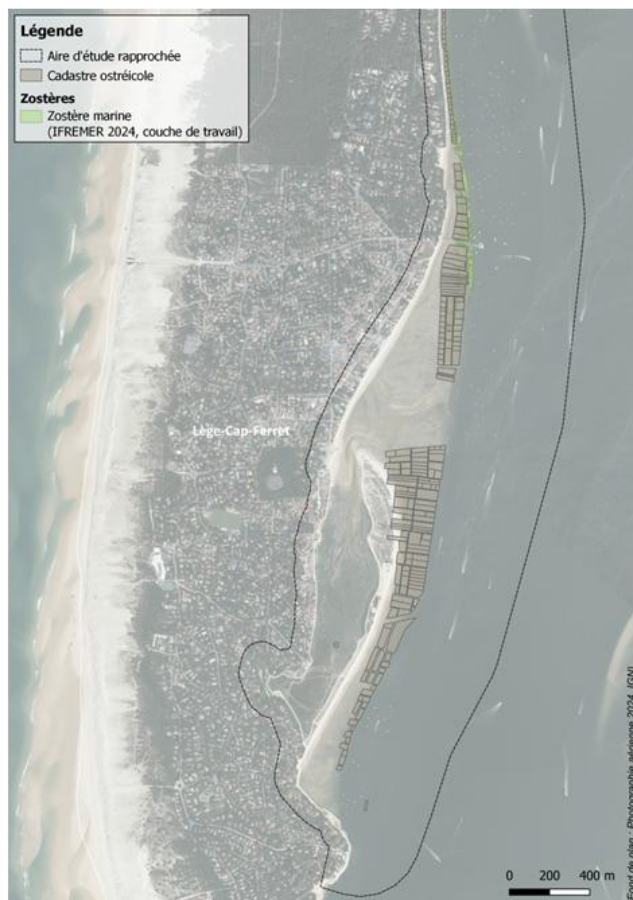
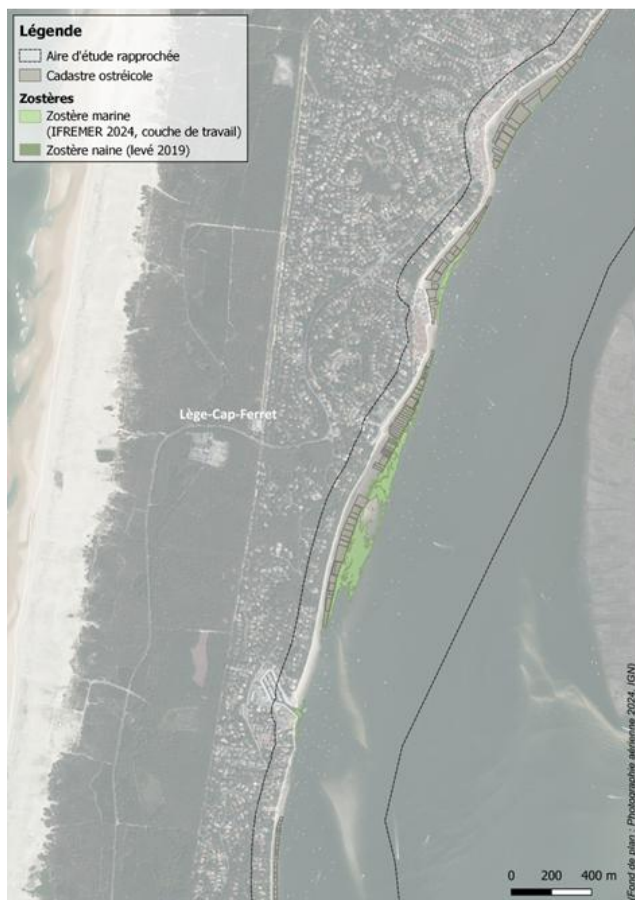


FIGURE 38. REPARTITION DES HERBIERS DE ZOSTERES NAINE ET MARINE SUR LE BASSIN D'ARCACHON.

Herbiers de Zostères naines

- Code CORINE Biotopes : 11.32 – Habitats atlantiques à Zostères naines
- Code EUNIS habitats : A2.61 – Herbiers en zone intertidale
- Intérêt communautaire : 1140-3 Estrans de sable fin (façade atlantique)
- Secteurs d'observation : Jane de Boy à Piraillan (pointe aux Chevaux)

Les herbiers de zostères naines observés au sein du Bassin d'Arcachon font partie des plus étendus d'Europe, mais leurs superficies régressent depuis quelques années.

Cet habitat héberge une faune très dense dont la biomasse est importante. La richesse spécifique y est élevée par rapport aux autres zones intertidales. La macrofaune se distingue de celle des autres habitats de la lagune bien que les espèces qui la composent ne soient pas strictement inféodées à ce milieu et que la plupart soient communes dans d'autres zones intertidales vaseuses ou rocheuses (*Gibbula umbilicalis*, *Littorina littorea*).

Du fait de ses spécificités et de sa fragilité, **l'enjeu attribué à cet habitat est FORT.**



FIGURE 39 : HERBIER DE ZOSTERES NAINES (© DE BETTIGNIES T., INPN)

Herbiers de Zostères marines

- Code CORINE Biotopes : 11.3 – Herbiers marins à plantes vasculaires
- Code EUNIS habitats : A5.53 – Herbiers de Phanérogames marines subtidales / A5.24 – Sable fin infralittoral
- Intérêt communautaire : 1110-1 – Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à *Zostera marina* (façade atlantique)
- Secteurs d'observation : de Piraillan (secteur Pointe aux Chevaux) – Nord Mimbeau

Cet habitat est rencontré dans le prolongement sous-marin des plages intertidales.

Cet habitat héberge de nombreuses espèces vagiles de crustacés et de poissons qui y trouvent abri et nourriture, c'est le cas des représentants de la famille des Syngnathidés, des Gastérostéridés ou encore des Labridés. La matre de ces herbiers est caractérisée par des bivalves très spécifiques de ces milieux anoxiques telles que *Loripes lacteus* ou *Divaricella divaricata*.

Du fait de ses spécificités et de sa fragilité, **l'enjeu attribué à cet habitat est FORT.**



FIGURE 40 : HERBIER DE ZOSTERES MARINES (© GUICHARD B., INPN)

3.4.1.4.10 - Sable subtidal soumis à des variations de salinité

- Code CORINE Biotopes : 21 - Lagunes
- Code EUNIS habitats : A5.22 – Sable subtidal soumis à des variations de salinité
- Intérêt communautaire : 1130 Estuaire
- Secteurs d'observation : Secteur Jane de Boy, chenaux

Cet habitat présente des sables propres, en partie supérieure des bras de mer et en particulier des estuaires. Au niveau du Bassin d'Arcachon, il est notamment localisé au niveau des chenaux à proximité du Canal des Etangs et du delta de la Leyre. On y trouve des peuplements clairsemés, du fait de l'écoulement d'eaux douces et des variations de salinité. Au vu des résultats obtenus par la station marine d'Arcachon (de Montaudoin, 2020) sur le chenal du Pout, les biomasses observées sont effectivement faibles, et les peuplements assez variés (mosaïques d'assemblages).

Du fait de sa faible représentativité de l'habitat au sein du bassin, **l'enjeu attribué à cet habitat est MOYEN.**

3.4.1.4.11 - Sable fin infralittoral

- Code CORINE Biotopes : 11.22 – Zones benthiques sublittorales sur sédiments meubles
- Code EUNIS habitats : A2.22 – Sable mobile, stérile ou dominé par les amphipodes / A5.23 – Sable fin infralittoral
- Intérêt communautaire : 1110-2 Sables moyens dunaires (façade atlantique)
- Secteurs d'observation : Secteur de la Pointe aux chevaux au Nord Mimbeau

Cet habitat est caractéristique des passes et vastes chenaux du bassin, et est localisé dans le prolongement direct de l'embouchure du bassin, sous l'influence des conditions océaniques. Du fait des agents hydrodynamiques une instabilité sédimentaire y est observable, et rend l'habitat peu favorable à l'installation de la macrofaune benthique. Parmi les espèces observées, on notera parfois la présence de grandes mactres (*Macra glauca*) et de gisements ponctuels de moules (*Mytilus edulis*).

Localement, les sables modelés par la houle et les courants de marée peuvent s'accumuler pour former des bancs (ex. banc de la Vigne). Du fait de cette instabilité, la densité faunistique observée y est également faible. Les espèces typiques sont notamment les crustacés, comme le confirment les analyses effectuées par la station marine d'Arcachon (de Montaudoin, 2020) avec notamment les genres *Bathyporeia* (amphipodes) et la famille des *Sphaeromatidae*. Quelques mollusques (*Cerastoderma edule*, *Nassarius reticulatus*, *Tellina tenuis*) et annélides (*Spionidae*, *Orbinidae*...), sont également observés, ainsi qu'une espèce de poisson « fourrage » : le Lançon équille (*Ammodytes tobianus*).

Cet habitat est prépondérant dans toute la partie Sud-Ouest du Bassin, et est localisé plus particulièrement dans les principaux chenaux. Du fait de la bonne représentativité de l'habitat au sein du Bassin, **l'enjeu attribué à cet habitat est MOYEN.**

3.4.1.5 - Bilan des enjeux liés aux habitats

D'une manière générale, les enjeux ont été considérés comme faibles sur les secteurs anthropisés et dépourvu de végétation. Sur les autres habitats, les niveaux d'enjeux ont notamment été attribués selon les caractéristiques propres à chacun des habitats.

Finalement, parmi les 14 assemblages précédemment décrits au sein de l'aire d'étude rapprochée, 11 sont directement rattachables à des habitats d'intérêts communautaires.

Le tableau ci-dessous synthétise les enjeux pour chaque habitat identifié au sein de l'aire d'étude.

TABLEAU 6 : LISTE DES HABITATS IDENTIFIES AUX ABORDS DU PROJET ET ENJEUX ASSOCIES.

Habitat EUNIS	Code N2000	Localisation	Enjeux
J2.53. Digues en milieu marin	-	Ensemble du linéaire	FAIBLE
F9.3131. Fourrés Ouest-méditerranéens de Tamaris	-	Mimbeau	FAIBLE
B1.42 Dune grise fixée gasconne X B1.74 dune boisée	2130-2x 2180	Mimbeau	ASSEZ FORT
B1.321 Dune blanche atlantique	2120-1	Mimbeau	ASSEZ FORT
A2.5. Marais salés côtiers et roselières salines	1310/1320/1330	Jane de Boy - Pointe aux chevaux / Mimbeau	ASSEZ FORT
A2.21. Laisses de mer	1210-1	Mimbeau	MOYEN
B1.21. Plages sableuses au-dessus de la laisse de mer, sans végétation	-	Ensemble du linéaire	FAIBLE
A2.24. Estrans de sable vaseux dominés par des polychètes ou des bivalves	1140	Ensemble du linéaire	MOYEN
A2.61 Herbiers de phanérogames marines	1140-3	Jane de Boy - Pointe aux chevaux	FORT
A5.53. Herbiers de <i>Zostera</i> dans des sédiments infralittoraux en milieu marin	1110-1	Pointe aux chevaux - Mimbeau	FORT
A5.24 Sable vaseux infralittoral	1110-2	Pointe aux chevaux - Mimbeau	MOYEN
A5.22. Sable subtidal soumis à des variations de salinité	1130	Jane de Boy - Pointe aux chevaux	MOYEN
A2.22. Sable mobile, stérile ou dominé par les amphipodes	1110-2	Pointe aux chevaux - Mimbeau	MOYEN
A5.23. Sable fin infralittoral	1110-3	Pointe aux chevaux - Mimbeau	FAIBLE

3.4.2 - Espèces faunistiques sur la zone d'étude

3.4.2.1 - Avifaune

3.4.2.1.1 - Source de la donnée

Afin de caractériser la fréquentation du site à l'étude par les différentes espèces d'avifaune, plusieurs sources de données ont été consultées. Il s'agit :

- Du livret « Patrimoine naturel » réalisé par le Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon dans le cadre de sa création (AAMP, 2011),
- De la base de données FAUNA sur la période 2015-2025, ainsi que du référentiel espèces de la faune sauvage de Nouvelle Aquitaine et de la Méthodologie pour l'élaboration et la diffusion du référentiel-espèces sur la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine - Version 2.2. (Observatoire FAUNA (Coord.), 2022),
- Du rapport de suivi de la reproduction du Gravelot à collier interrompu réalisé par l'OFB pour l'année 2024.

3.4.2.1.2 - Généralité sur l'avifaune présente sur le site d'étude

Le secteur du Bassin d'Arcachon est un site majeur d'observation des migrations d'oiseaux (Figure 41). Ces espèces sont susceptibles de s'arrêter ponctuellement en halte pour se nourrir ou se reposer le long du cordon dunaire, ou bien à l'intérieur du Bassin d'Arcachon sur les vasières.

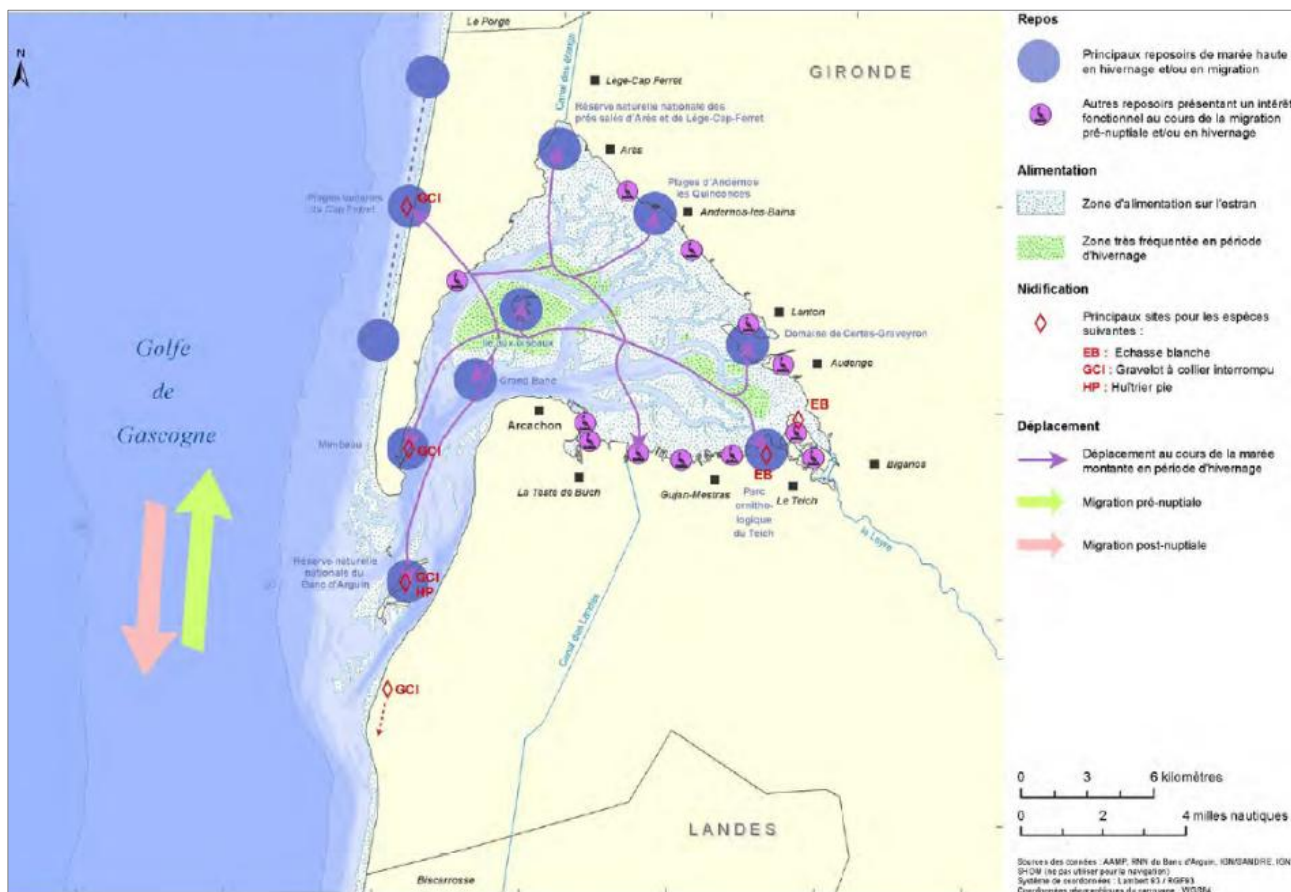


FIGURE 41 : PRINCIPAUX SITES FONCTIONNELS DU BASSIN POUR LES LIMICOLES COTIERS : LES PLAGES OCEANES ET LA CONCHE DU MIMBEAU COMME SITES D'INTERET RECONNUS (SOURCE : AAMP, 2011).

Les espèces les plus nombreuses à emprunter l'axe de migration sont notamment les passereaux, mais les espèces les plus observées en halte migratoire sont plutôt des espèces inféodées aux milieux aquatiques et humides. La conche du Mimbeau est un secteur particulièrement prisé pour la halte migratoire, ainsi qu'en période d'hivernage, de même que le parc ornithologique du Teich, le banc d'Arguin, et le domaine de Certes, situés à distance du secteur étudié. Les oiseaux nicheurs trouvent quant à eux des terrains favorables à la

reproduction en milieux arrière dunaires, au niveau des boisements et jardins. La bande littorale n'est en général pas concernée, si ce n'est pour le Gravelot à collier interrompu la Sterne caugek, ou encore le Pipit rousseline (Figure 42), qui nichent à même le sable au sein de laisses de mer ou sur les secteurs dunaires les moins fixés (dune embryonnaire, dune blanche).

A l'échelle du Bassin d'Arcachon, la conche du Mimbeau est identifiée parmi les principaux sites de repos d'intérêt que ce soit en période d'hivernage et/ou en halte migratoire. Il s'agit donc d'un site à enjeu important pour le repos et l'alimentation des oiseaux. A noter également que la flèche du Mimbeau abrite des milieux favorables à l'alimentation et la nidification de plusieurs espèces.



FIGURE 42 : A) GRAVELOT A COLLIER INTERROMPU (SOURCE : AAMP, 2011) ; B) COLONIE DE STERNES CAUGEK SUR LE BANC D'ARGUIN (SOURCE : SEPANSO) ; C) PIPIT ROUSSELINE (SOURCE : INPN.MNH.N.FR).

3.4.2.1.3 - Caractérisation du site d'étude

Afin de caractériser l'avifaune spécifiquement rencontrée au niveau de l'aire d'étude, une extraction de la base de données FAUNA a été réalisée sur la période 2015-2025.

L'observatoire FAUNA est un pôle de gestion de données et d'expertises collaboratives sur la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine. Il répertorie l'ensemble des observations de différents partenaires au sein de la région Nouvelle Aquitaine.

Le littoral de Lège-Cap Ferret étant hétérogène, les résultats sont présentés par grands sites homogènes (Figure 43), à savoir :

- Jane de Boy – Pointe aux Chevaux,
- Pointe aux Chevaux – Nord Mimbeau,
- Mimbeau.

Un aperçu général de la composition taxonomique des populations fréquentant ces différents secteurs est présentée en suivant.

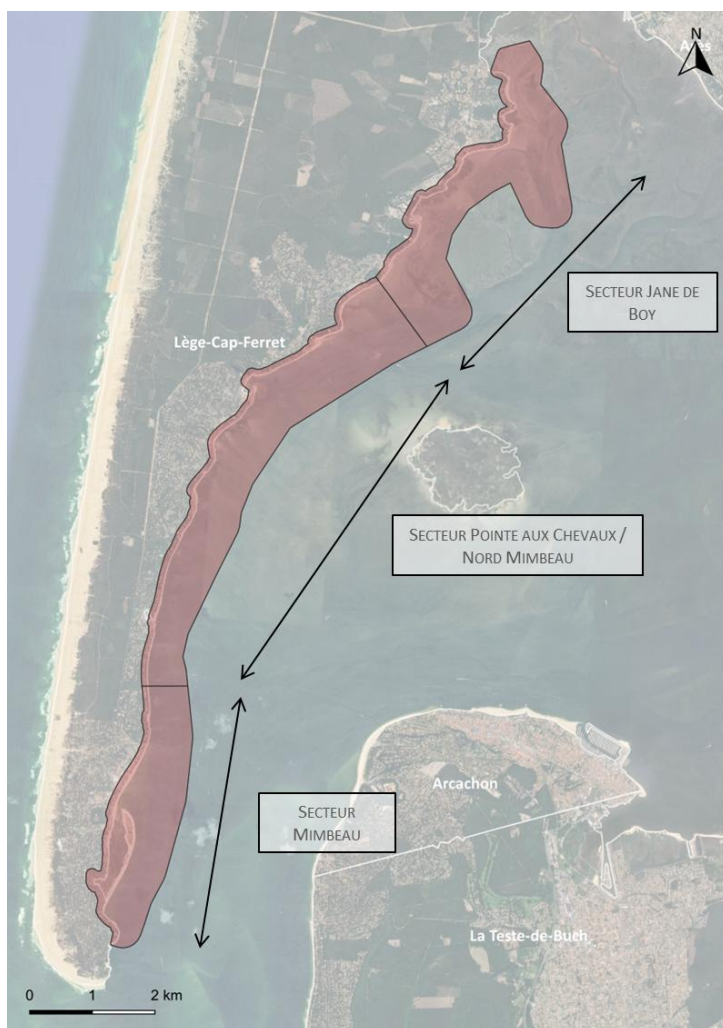


FIGURE 43 : LOCALISATION DE L'EMPRISE D'EXTRACTION DE LA DONNEE AVIFAUNISTIQUE (EN ROUGE).

De manière globale, 4 ordres principaux sont recensés au niveau des 3 secteurs :

- Les passeriformes (Moineau, Mésanges, Bergeronnette, Merles ...) : ce sont généralement des oiseaux de petite taille vivant dans les arbres et doués pour le chant,
- Les charadriiformes (laridés : Mouette et Goéland et limicoles : Chevaliers, Bécasseaux, Tournepierre, Gravelot) : les limicoles se distinguent par leurs pattes et becs généralement longs qui leur permettent de se nourrir sur les grandes étendues de sable et de vase des estrans, bord de rivière et autres milieu proche de l'eau. Les laridés vivent, très généralement, en bord de mer, et se nourrissent principalement de poissons,
- Les pélicaniformes (Gérons, Aigrettes et Cormorans...) : se sont des grands oiseaux aquatiques qui se nourrissent de poissons et sont pourvus de doigts palmés,
- Les ansériformes (Oies, Canards, Macreuses, Harles, Grèbes...) : se sont des oiseaux essentiellement aquatiques avec un cou relativement long et des pattes palmées leur permettant de nager. La plupart sont migrateurs.

Ainsi hormis les passereaux qui sont inféodés aux milieux arborés / arbustifs, la majorité des oiseaux observées sur l'air d'étude sont inféodées aux milieux aquatiques.

Afin de caractériser chaque secteur dans le détail, les informations suivantes ont par ailleurs été collectées :

- L'occurrence de chaque espèce (nombre d'observations de l'espèce sur nombre d'observations totales), qui permet d'apprécier la probabilité de rencontrer l'espèce sur un secteur donné. Les tableaux présentés dans les sections suivantes présentent les espèces les plus fréquemment observées, à savoir présentant une occurrence de plus de 2%. La liste présentée est classée par ordre décroissant d'occurrence,
- L'effectif maximal observé de l'espèce, qui permet d'estimer la taille de la population observée,
- Les statuts réglementaires nationaux communautaire et à l'échelle régionale,
- Leur rareté au niveau régional estimée à partir de la distribution géographique de la population régionale,
- Leur enjeu régional de conservation déterminé par le croisement de la vulnérabilité de l'espèce et de la responsabilité du territoire dans la conservation de l'espèce.

Ces informations sont présentées, par secteur, dans les sections suivantes.

a. Secteur Jane de Boy – Pointe aux Chevaux

Le tableau suivant présente les espèces les plus fréquemment observées sur le secteur « Jane de Boy – Pointe aux Chevaux » d'après la base de données FAUNA sur la période 2015-2025.

TABEAU 7 : LISTE DES OISEAUX LES PLUS FREQUEMMENT OBSERVES SUR LE SECTEUR DE JANE DE BOY – POINTE AUX CHEVAUX SUR LA PERIODE 2015-2025 (D'APRES LA BASE DE DONNEES FAUNA).

Nom Commun	Nom latin	Effectif max	Occu.	PN	DO	LR	LRR	DZ	Rareté Reg.	Enjeu reg de cons.
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766)	83	3%	PN	I	LC Nah NEp	NE	OUI	Peu commune	Fort
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i> (Linnaeus, 1758)	653	2%		II/2	VU NTh VUp	NE	OUI	Très rare	Très Fort
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i> (Linnaeus, 1758)	8558	6%			NE LCh NAp	NE	OUI	NE	NE
Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i> (Linnaeus, 1758)	5900	2%	PN	II/2	NE LCh NAp	NE	OUI	NE	NE
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i> Linnaeus, 1758	1495	4%		II/2, III/1	LC LCh NAp	NE		Très commune	Modéré
Canard pilet	<i>Anas acuta</i> Linnaeus, 1758	1794	4%		II/2, III/2	NA LCh NAp	NE	OUI	Très rare	NA

Nom Commun	Nom latin	Effectif max	Occu.	PN	DO	LR	LRR	DZ	Rareté Reg.	Enjeu reg de cons.
Canard siffleur	<i>Mareca penelope</i> (Linnaeus, 1758)	3906	4%		II/2, III/2	NA LCh NAp	NE	OUI	NE	NE
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i> (Gunnerus, 1767)	64	2%		II/2	NE NAh LCp	NE		NE	NE
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i> (Linnaeus, 1758)	553	2%		II/2	LC NAh LCp	NE	OUI	Assez rare	Fort
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i> (Linnaeus, 1758)	47	4%	PN		NT NAh DDp	NE	OUI	Peu commune	Fort
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i> (Linnaeus, 1758)	9843	6%		II/2	VU LCh NAp	NE	OUI	Peu commune	Très Fort
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i> (Linnaeus, 1758)	1106	3%		II/2	NE NAh VUp	NE		NE	NE
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i> (Gmelin, 1789)	115	3%	PN	II/2	LC NAh NEp	NE		NE	Modéré
Goéland leucopnée	<i>Larus michahellis</i> Naumann, 1840	17	2%	PN		LC NAh NAp	NE		Peu commune	Modéré
Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i> Linnaeus, 1758	585	4%	PN		VU LCh NAp	NE	OUI	Exceptionnelle	NA
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758	18	2%	PN		NT NEh DDp	NE		Très commune	Fort
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i> (Linnaeus, 1766)	246	4%	PN	II/2	NT LCh NAp	NE	OUI	Assez rare	Notable
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i> (Linnaeus, 1758)	1535	4%		I, II/2, III/2	NE LCh NAp	NE		NE	NE
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i> Linnaeus, 1758	284	2%	PN	I	NT VUh NAp	NE	OUI	Rare	Fort
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i> (Linnaeus, 1758)	4708	7%	PN		LC LCh NEp	NE	OUI	Peu commune	Modéré
Tournepierre à collier	<i>Arenaria interpres</i> (Linnaeus, 1758)	216	4%	PN		NE LCh NAp	NE		NE	NE

Occu. = Occurrence ; **PN** = Protection Nationale(Article 3) ; **DO** = Directive Oiseau, **II/2** = Annexe II article 2, **I** = Annexe I, **III/1** ou **2** = Annexe III article 1 ou 2 ; **LR** = Liste rouge nationale des oiseaux nicheurs de France (h : oiseau hivernants et p : Oiseaux de passage), **NE** = Non évaluée **NA** = Non applicable (espèce non soumise à évaluation car introduite dans la période récente ou présente en métropole de manière occasionnelle ou marginale) **LC** = Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible) ; ; **NT** = Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises) ; **VU** = Vulnérable ; **LRR** = Liste rouge régionale ; **DZ** = Déterminante ZNIEFF ; **Rareté Rég.** = Rareté régionale ; **Enjeu rég de cons.** = Enjeu régional de conservation.

Toutes les espèces retrouvées sur le secteur de « Jane de Boy – Pointe aux Chevaux » sont inféodées aux milieux aquatiques, hormis l'Hirondelle rustique espèce commensale des humains qui utilise le bâti pour y construire ses nids.

Parmi les espèces aquatiques, un certain nombre sont des limicoles (les Courlis, les Chevaliers, les Bécasseaux, Pluviers...). Ces derniers se retrouvent sur les estrans vaseux, disponibles sur le secteur, pour s'alimenter. A noter des contingents importants de Bernaches cravants, espèce migratrice, comptabilisés sur ce secteur, le Bassin d'Arcachon faisant partie des sites privilégiés d'hivernage pour cette espèce en France.

b. Secteur Pointe aux Chevaux – Nord Mimbeau

Le tableau suivant présente les espèces les plus fréquemment observées sur le secteur « Pointe aux Chevaux – Nord Mimbeau » d'après la base de données FAUNA sur la période 2015-2025.

TABLEAU 8 : LISTE DES OISEAUX LES PLUS FREQUEMMENT OBSERVES SUR LE SECTEUR POINTE AUX CHEVAUX – NORD MIMBEAU SUR LA PERIODE 2015-2025 (D'APRES LA BASE DE DONNEES FAUNA).

Nom Commun	Nom latin	Effectif max	Occu.	PN	DO	LR	LRR	DZ	Rareté Reg.	Enjeu reg de cons.
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766)	38	5%	PN	I	LC NAh NEp	NE	OUI	Peu commune	Fort

Nom Commun	Nom latin	Effectif max	Occu.	PN	DO	LR	LRR	DZ	Rareté Reg.	Enjeu reg de cons.
Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i> (Linnaeus, 1758)	15448	3%	PN	II/2	NE LCh NAp	NE	OUI	NE	NE
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i> (Linnaeus, 1758)	13	3%	PN		NT NAh DDp	NE	OUI	Peu commune	Fort
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i> Pontoppidan, 1763	9	3%	PN	II/2	NT NAh NEp	NE		Rare	Notable
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i> Linnaeus, 1758	5	2%	PN	II/2	LC LCh NAp	NE		Rare	Modéré
Goéland cendré	<i>Larus canus</i> Linnaeus, 1758	253	10%	PN	II/2	EN LCh NEp	NE	OUI	Exceptionnelle	NA
Goéland leucopée	<i>Larus michahellis</i> Naumann, 1840	64	7%	PN		LC NAh NAp	NE		Peu commune	Modéré
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i> (Linnaeus, 1758)	34	3%	PN		LC LCh NAp	NE		Peu commune	Notable
Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i> Brehm, 1831	49	7%	PN		LC LCh NEp	NE	OUI	Très rare	Modéré
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i> (Linnaeus, 1758)	9	2%	PN		LC NAh NEp	NE		Commune	Notable
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	6	2%	PN	I	VU NAh NEp	NE		Très commune	Fort
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	6	2%	PN		LC NEh NAp	NE		Très commune	Notable
Mouette mélanocéphale	<i>Ichthyophaga melanocephala</i> (Temminck, 1820)	32	2%	PN	I	LC NAh NAp	NE	OUI	Très rare	Notable
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i> (Linnaeus, 1766)	321	11%	PN	II/2	NT LCh NAp	NE	OUI	Assez rare	Notable
Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i> (Brünnich, 1764)	11	3%	PN	I	NE VUh NEp	NE	OUI	NE	NE
Sterne caugek	<i>Thalasseus sandvicensis</i> (Latham, 1787)	39	3%	PN	I	NT NAh LCp	NE	OUI	Très rare	Fort
Tournepiere à collier	<i>Arenaria interpres</i> (Linnaeus, 1758)	1015	10%	PN		NE LCh NAp	NE		NE	NE

Occu. = Occurrence ; **PN** = Protection Nationale (Article 3) ; **DO** = Directive Oiseau, **II/2** = Annexe II article 2, **I** = Annexe I, **III/1** ou **2** = Annexe III article 1 ou 2 ; **LR** = Liste rouge nationale des oiseaux nicheurs de France (h : oiseau hivernants et p : Oiseaux de passage), **NE** = Non évaluée **NA** = Non applicable (espèce non soumise à évaluation car introduite dans la période récente ou présente en métropole de manière occasionnelle ou marginale) **LC** = Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible) ; **NT** = Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises) ; **VU** = Vulnérable ; **LRR** = Liste rouge régionale ; **DZ** = Déterminante ZNIEFF ; **Rareté Rég.** = Rareté régionale ; **Enjeu rég de cons.** = Enjeu régional de conservation.

Ce secteur est caractérisé par la présence majoritaire des Ansériformes. La surface d'estran est quasi inexistante sur ce secteur. Le nombre de limicoles s'en retrouve bien moins important que sur le secteur de « Jane de Boy ». A noter également ici des contingents très importants de Bernaches cravant, sur le secteur de la « Pointe aux Chevaux – Nord du Mimbeau ».

c. Secteur du Mimbeau

Le tableau suivant présente les espèces les plus fréquemment observées sur le secteur du « Mimbeau » d'après la base de données FAUNA sur la période 2015-2025.

TABEAU 9 : LISTE DES OISEAUX LES PLUS FREQUEMMENT OBSERVES SUR LE SECTEUR DU MIMBEAU SUR LA PERIODE 2015-2025 (D'APRES LA BASE DE DONNEES FAUNA).

Nom Commun	Nom latin	Effectif max	Occu.	PN	DO	LR	LRR	DZ	Rareté Reg.	Enjeu reg de cons.
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766)	165	4%	PN	I	LC NAh NEp	NE	OUI	Peu commune	Fort
Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i> (Pallas, 1764)	1372	4%	PN		NE LCh NAp	NE		NE	NE

Nom Commun	Nom latin	Effectif max	Occu.	PN	DO	LR	LRR	DZ	Rareté Reg.	Enjeu reg de cons.
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i> (Linnaeus, 1758)	802	3%	PN		NE LCh NAp	NE	OUI	NE	NE
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i> Linnaeus, 1758	76	2%	PN		LC NAh NEp	NE		Très commune	Modéré
Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i> (Linnaeus, 1758)	334	2%	PN	II/2	NE LCh NAp	NE	OUI	NE	NE
Corneille noire	<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758	111	2%		II/2	LC NAh NEp	NE		Très commune	Modéré
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i> (Linnaeus, 1758)	78	2%		II/2	NE NAh VUp	NE		NE	NE
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i> Pontoppidan, 1763	83	3%	PN	II/2	NT NAh NEp	NE		Rare	Notable
Goéland leucopée	<i>Larus michahellis</i> Naumann, 1840	127	2%	PN		LC NAh NAp	NE		Peu commune	Modéré
Goéland marin	<i>Larus marinus</i> Linnaeus, 1758	34	2%	PN	II/2	LC NAh NAp	NE		Rare	Fort
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i> (Linnaeus, 1758)	74	2%	PN		LC LCh NAp	NE		Peu commune	Notable
Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i> Linnaeus, 1758	1054	4%	PN		VU LCh NAp	NE	OUI	Exceptionnelle	NA
Huitrier pie	<i>Haematopus ostralegus</i> Linnaeus, 1758	349	3%		II/2	LC LCh NEp	NE	OUI	Très rare	Modéré
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	377	3%	PN		LC NEh NAp	NE		Très commune	Notable
Mouette mélanocéphale	<i>Ichthyophaga melanocephalus</i> (Temminck, 1820)	68	2%	PN	I	LC NAh NAp	NE	OUI	Très rare	Notable
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i> (Linnaeus, 1766)	319	4%	PN	II/2	NT LCh NAp	NE	OUI	Assez rare	Notable
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i> (Linnaeus, 1758)	299	3%		I, II/2, III/2	NE LCh NAp	NE		NE	NE
Sterne caugek	<i>Thalasseus sandvicensis</i> (Latham, 1787)	606	3%	PN	I	NT NAh LCp	NE	OUI	Très rare	Fort
Tournepierre à collier	<i>Arenaria interpres</i> (Linnaeus, 1758)	417	4%	PN		NE LCh NAp	NE		NE	NE
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i> (Linnaeus, 1758)	110	2%	PN		VU NAh NAp	NE		Très commune	Fort

Occu. = Occurrence ; **PN** = Protection Nationale(Article 3) ; **DO** = Directive Oiseau, **II/2** = Annexe II article 2, **I** = Annexe I, **III/1** ou **2** = Annexe III article 1 ou 2 ; **LR** = Liste rouge nationale des oiseaux nicheurs de France (h : oiseau hivernants et p : Oiseaux de passage), **NE** = Non évaluée **NA** = Non applicable (espèce non soumise à évaluation car introduite dans la période récente ou présente en métropole de manière occasionnelle ou marginale) **LC** = Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible) ; ; **NT** = Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises) ; **VU** = Vulnérable ; **LRR** = Liste rouge régionale ; **DZ** = Déterminante ZNIEFF ; **Rareté Rég.** = Rareté régionale ; **Enjeu rég de cons.** = Enjeu régional de conservation.

Du fait de la diversité d'habitats sur le secteur (roselières et plan d'eau relativement calme au niveau de la conche, milieux dunaires sur la flèche sableuse), le nombre d'espèces y est relativement important. Ainsi sont retrouvés des passereaux, des limicoles, ainsi que des laridés. Du fait de la proximité du secteur avec l'Océan, des espèces strictement marines tels que le Goéland marins et la Sterne caugek sont également présentes sur le secteur du « Mimbeau ».

3.4.2.1.4 - Zoom sur la Gravelot à collier interrompu

Le Gravelot à collier interrompu, espèce protégée à fort intérêt patrimonial, est inféodé aux plages sablonneuses et dunes du littoral. La nidification débute dès la fin mars, et jusqu'au mois de juillet, avec une apogée au mois de mai/juin. Il niche dans de petites cuvettes, creusées à même le sol, dans le sable, des graviers et parfois au sein de laisses de mer, rendant les pontes particulièrement vulnérables.

Depuis 2019, le Parc Naturel Marin (PNM) du Bassin d'Arcachon réalise avec ses partenaires un suivi de la reproduction du Gravelot à collier interrompu.



FIGURE 44 : GRAVELOT A COLLIER INTERROMPU (SOURCE : INPN.MNHN.FR B. GUICHARD).

En 2024, ce sont ainsi 14 nids qui ont été suivis sur la commune de Lège-Cap Ferret. Sur les 8 nids protégés, 6 ont été un succès tandis que les 2 autres nids ont été détruits par la marée. Le Tableau 10 présente le suivi des nids sur la commune de Lège-Cap Ferret.

Au regard des résultats de cette étude, le Gravelot niche préférentiellement sur la plage. Parmi les 14 nids suivis sur le secteur du Cap Ferret, 2 étaient sur la dune tandis que les 12 autres étaient en haut de plage.

TABLEAU 10 : SUIVI DES NIDS DE GRAVELOT A COLLIER INTERROMPU SUR LE SECTEUR DE LEGE-CAP FERRET (OFB, 2024).

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de nids	8	12	9	7	10	14
Nombre de nids avec succès	1	3	4	3	6	8
Nombre d'œufs	19	32	24	18	28	33
Nombre de poussins éclos	2	8	9	9	17	19
Nombre de protections	0	6	7	4	4	8

3.4.2.2 - Mammifères marins

D'après les données du PNM « Le golfe de Gascogne est une zone d'importance reconnue pour les mammifères marins.

La topographie accidentée de cette zone, liée à la présence du talus, du plateau et de canyons, et à son hydrologie favorise **une diversité remarquable de cétacés et de phoques**, grâce à la présence de forts courants et de remontées d'eaux profondes riches en nutriments.

Au large du Bassin d'Arcachon, **le canyon du Cap Ferret et la colonne d'eau à l'aplomb constituent une zone importante de regroupements d'oiseaux marins et de mammifères**. Ce phénomène est certainement lié au développement de ressources alimentaires abondantes, bien que les données scientifiques à l'appui de cette hypothèse soient peu détaillées. L'ouvert du Bassin, dans le prolongement du canyon du Cap Ferret est une zone de corridor pour de petits poissons ce qui pourrait expliquer que des regroupements de mammifères et de tortues marines y soient régulièrement observés. Les bancs de sable de la lagune, notamment ceux de son ouvert, peuvent constituer également des reposoirs pour les animaux affaiblis.

Espèces de mammifères marins observées du canyon de cap Ferret au bassin d'Arcachon au cours des campagnes scientifiques de 2001 à 2010 (CRMM, 2010) :

- Globicéphale noir
- Dauphin de Risso
- Marsouin commun
- Dauphin bleu et blanc
- Grand dauphin
- Dauphin commun
- Cachalot
- Petit rorqual
- Rorqual commun
- Mésoplodon indéterminé
- Baleine à bec de Cuvier
- Rorqual indéterminé
- Ziphiidé indéterminé

Autres espèces observées par la station marine d'Arcachon et la Réserve naturelle nationale du banc d'Arguin :

- Phoque gris
- Phoque veau marin

Treize espèces de mammifères marins, dont six petits cétacés et sept grands plongeurs, sont régulièrement observées sur le plateau, de la côte au canyon du Cap Ferret (Figure 45). Certaines fréquentent le Bassin et des périodes de résidence de quelques individus ont été mentionnées.



FIGURE 45 : A GAUCHE : GROUPE DE GRAND DAUPHINS / A DROITE : PHOQUE VEAU MARIN (SOURCE : SEPANSO).

En termes de répartition des cétacés, PELAGIS est un observatoire qui a, notamment, mis en place un suivi aérien de la mégafaune marine entre l'hiver 2011/2012 et en 2021 sur la façade Atlantiques. La Figure 46 en page 52 présente les résultats de ces inventaires à l'entrée du Bassin d'Arcachon¹. Ainsi proche des côtes sont essentiellement retrouvés des delphinidés. Des Marsouins communs ont également été contactés à quelques kilomètres de l'entrée du Bassin d'Arcachon.

D'autres mammifères marins, les pinnipèdes (familles des otaries, des morses et des phoques) peuvent également être observés. Le Phoque gris est une espèce principalement du littoral du Nord de l'Europe et des îles britanniques. La Pointe du Cap Ferret est à la limite méridionale de sa répartition géographique et il ne s'observe qu'occasionnellement. Le Phoque veau marin a une aire de répartition plus large, jusqu'au Portugal et s'observe plus fréquemment, sur les bancs de sable de l'ouvert du Bassin.

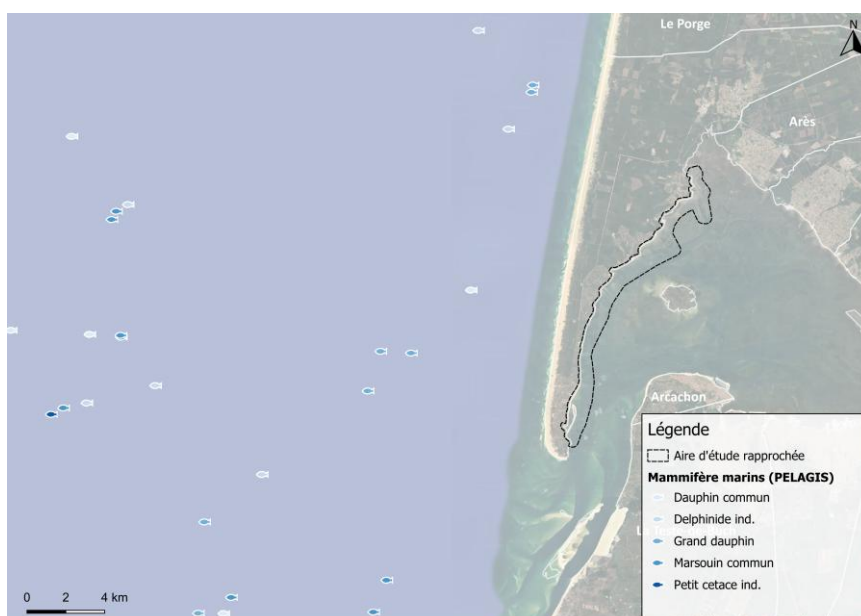


FIGURE 46. LOCALISATION DES OBSERVATION AERIEENNE DES MAMMIFERES MARINS (PELAGIS, 2011/2012 ET 2021).

Depuis dix ans, les observations des deux espèces de phoques se reproduisant dans les eaux de France métropolitaines, ont été plus nombreuses à l'ouvert du Bassin, et notamment sur les plages océanes de la presqu'île.

¹ Dans le cadre de ce suivi, l'intérieur du bassin d'Arcachon n'a pas été survolé

3.4.2.3 - Espèces halieutiques

3.4.2.3.1 - Espèce halieutique piscicole

Les espèces halieutiques (poissons, crustacés, mollusques, ...) peuvent parfois représenter un enjeu de conservation (espèces sensibles ou rares), ou un enjeu économique (espèces pêchées). Ces espèces peuvent potentiellement être affectées par des opérations maritimes et font souvent l'objet de simples dérangements. L'objectif de cette section est de rassembler les données disponibles sur leur présence et leur répartition au niveau de la zone d'étude.

Les études lancées par l'Agence des Aires Marines Protégées sur le Bassin d'Arcachon dans le cadre du programme CARTHAM ont permis de rassembler les données disponibles sur les espèces halieutiques fréquentant la zone en 2012. La répartition des espèces est étudiée par rectangles statistiques (Figure 47). La zone d'étude se situe dans les rectangles 18E8AN et 18E8AO, au sein d'un secteur plus large appelé 18E8AC.

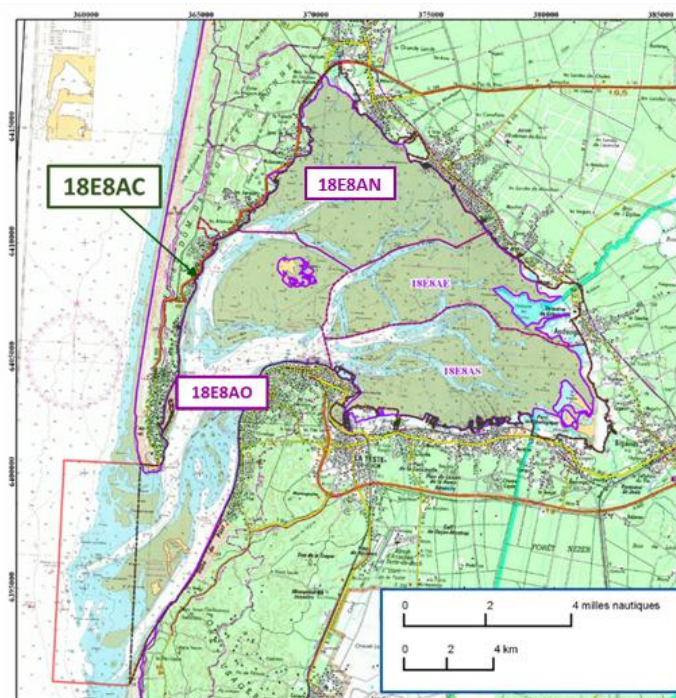


FIGURE 47 : RECTANGLES D'ANALYSES STATISTIQUES DES CAPTURES DE PÊCHES (AAMP 2012).

Compte tenu de la représentativité des espèces piscicoles au niveau des zones 18E8AN et 18E8AO, la présence potentielle des espèces suivantes peut être considérée au sein de la zone d'étude :

- La seiche, de mars à fin mai, début juin principalement,
- L'anguille jaune, de mars à juin principalement,
- La civelle, de janvier à mars, avec un pic entre janvier et février,
- La raie bouclée, en mai et octobre/novembre principalement (non recherchée par les pêcheurs)
- La dorade royale, de mai à octobre principalement,
- La sole sénégalaise, d'avril à novembre principalement.

En termes d'intérêt économique, le tableau ci-dessous récapitule le top 5 des espèces pêchées et vendues à la criée d'Arcachon mis au regard du top 5 des espèces ayant rapportées le plus en termes de valeurs.

TABEAU 11 : TOP 5 DES ESPECES HALIEUTIQUES EN VOLUME (T) ET EN VAEUR (M€) POUR LA CRIEE D'ARCACHON (DIRM SUD ATLANTIQUE, 2022).

TOP 5 EN VOLUME (T)	 SOLE 237	 MERLU 217	 SEICHE 94	 BAUDROIE 87	 BAR 85
TOP 5 EN VALEUR (M€)	 SOLE 4122	 BAR 944	 MERLU 787	 BAUDROIE 535	 SEICHE 516

a. Zoom sur la sèche commune

La Seiche commune (*Sepia officinalis*) est une des trois principales espèces exploitées (en tonnage), avec les bivalves, notamment les palourdes, par les pêcheurs professionnels de l'intra-bassin. Elle constitue à la fois une espèce emblématique et une ressource économique importante.

Dans le golfe de Gascogne, les seiches à l'âge adulte remontent toute la côte Atlantique en fin d'hiver pour venir frayer dans les baies (Blanc et Daguzan, 1998). A la période où elles évoluent dans le Bassin d'Arcachon pour se reproduire, les œufs sont déposés sur des supports variables tels que certaines espèces d'algues et de plantes marines (zostères...), mais également sur des supports d'origines anthropiques tels que les parcs ostréicoles ou les engins de pêche.



FIGURE 48 : SEICHE COMMUNE (INPN.FR).

D'après le « Suivi expérimental de la reproduction de la sèche commune (*Sepia officinalis*) dans le Parc Nature Marin du Bassin d'Arcachon » (ORTEGA G., SOULIER L., 2024), les périodes de pontes se caractérisent essentiellement par un dépôt d'œufs sur les pondoirs compris entre début avril et fin juillet, avec un pic atteint fin mai - début juin.

En raison de la variabilité interannuelle des conditions climatiques s'appliquant sur une espèce dont le cycle biologique est très court (1 ou 2 ans), les stocks varient fortement d'une année sur l'autre, déterminant une irrégularité des captures par les professionnels. La Seiche commune (*Sepia officinalis*) est l'une des espèces d'intérêt halieutique sur lequel un enjeu particulier a été relevé dans le cadre du Plan de gestion du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon.

b. Zoom sur l'Anguille

L'Anguille européenne est une espèce amphihaline thalassotoque, dont le stock continental est distribué en Europe et en Afrique du Nord.

La larve leptocéphale, née de l'éclosion des œufs en mer des Sargasses, débute son cycle de vie par une longue migration transocéanique, dont la durée peut varier de 7 à 11 mois (Elie & Rochard, 1994).

Guidée par le Gulf Stream et par le champ magnétique terrestre, elle parvient à la marge continentale européenne et s'y métamorphose en civelle. La migration des individus vers les estuaires se déroule majoritairement en hiver pour la façade atlantique, par plusieurs vagues successives (Gascuel, 1986).



FIGURE 49 : ANGUILE EUROPEENNE - CIVELLE (SOURCE INPN.MNH.N.FR / F. MELKI).

L'Anguille européenne, espèce fortement commercialisée, est déterminée comme étant en danger critique d'extinction sur les listes rouges mondiale et européenne. Elle est également listée à l'Annexe V de la convention OSPAR qui porte sur la protection et la conservation des écosystèmes et de la diversité biologique de la zone maritime.

Dans le cadre de l'étude du peuplement et de la colonisation des espèces présentes dans les domaines endigués du Bassin d'Arcachon par le Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon (Martin C., 2024), un suivi de la

colonisation des réservoirs à poisson du Bassin d’Arcachon a été réalisé entre 2020 et 2024. A l’aide de filets chaussette positionnés à l’écluse de chaque réservoir, les entrées d’espèce aquatique dans le réservoir a pu être caractérisées permettant de rendre compte de la diversité des poissons et des crustacés. Ces pêches ont été réalisées une fois par saison en automne, hiver et printemps. Aucune pêche n’a été réalisée en été afin d’éviter une mortalité liée à la chaleur et au manque d’oxygène.

D’après cette étude, l’espèce est présente de manière avérée dans les domaines endigués du Bassin d’Arcachon depuis les années 1970. En termes de saisonnalité, la majorité des petits individus d’Anguille (stade civelle) sont capturés en hiver ce qui correspond à la principale période de migration connue à ce stade de cette espèce. D’après Elie et Rochard (1994) la présence de civelle est dominante en janvier en Gironde.

3.4.2.3.2 - Huîtres, moules et autres espèces de coquillages filtreurs dans le Bassin

a. Huîtres creuses et huîtres plates

Le Bassin d’Arcachon est une zone ostréicole majeure. L’huître japonaise appelée huître creuse (*Crassostrea gigas*) est aujourd’hui la seule espèce d’huître à être élevée dans le Bassin d’Arcachon et plus largement le seul coquillage filtreur à être mis en culture au sein du bassin. Les principales cultures d’huîtres sont localisées au niveau de l’Île aux Oiseaux. D’autres coquillages filtreurs non mis en culture sont présents dans le bassin et sont exploités pour la pêche professionnelle.

L’huître plate est originaire d’Europe. À l’état sauvage et de nos jours, cette espèce est en danger de disparition, du fait de la surexploitation des gisements naturels et de l’introduction de germes pathogènes par les transports intercontinentaux.

Sur le Bassin d’Arcachon, 3 sites ont fait l’objet d’observations d’huîtres plates² : la zone des blockhaus avec les sites d’Anguillons et de Gaillouneys et le Banc d’Arguin. Quelques individus captés ou roulants sur le bas des parcs ostréicoles le long du chenal de Piquey ont également été observés en 2022. Pour autant, l’état écologique des huîtres plates dans cette zone et leurs observations trop ponctuelles ne permettent pas de considérer la présence effective d’une population résiduelle sur ce secteur.

b. Zoom sur la Palourde japonaise (*Ruditapes philippinarum*)

La Palourde japonaise a été introduite par l’homme dans les années 80 pour en faire des élevages avant que cette dernière ne soit abandonnée et que l’espèce supplante la palourde locale (*Ruditapes decussatus*). Au niveau du Bassin d’Arcachon ces dernières sont essentiellement présentes à l’Ouest du Bassin.

c. Zoom sur les moules (*Mytilus edulis* et *Mytilus galloprovincialis*)

La culture des moules est interdite dans le Bassin afin d’éviter qu’elle rentre en compétition avec les huîtres. Néanmoins, bien que non cultivée, 15 licences pour la pêche à la drague de la moule (*Mytilus spp.*) sont délivrées chaque année, sous certaines conditions, aux pêcheurs professionnels dans le Bassin d’Arcachon.

Une étude sur les gisements subtidiaux du Bassin d’Arcachon³ a permis d’identifier des gisements de moules au niveau du Chenal du Piquey, de la Rade d’Eyrac, du Chenal du Large et au droit du Banc d’Arguin tels que présentés au travers les figures suivantes.

² Carpentier C, Vieira J, Bernard L, Lecler A, Barbier P, Arzul I, Oudot G, Bodin P, Weiller Y, Leleu K. (2024). Inventaire et caractérisation des populations résiduelles d’huîtres plates en Nouvelle-Aquitaine. Projet REFONA – Restauration & Conservation de l’huître plate en Nouvelle-Aquitaine. Rapport d’étude CAPENA. 97 p.

³ NOEL C., MARCHETTI S., BAUER E., BESSE F., KOZIOL J. (2018) Cartographie des gisements subtidiaux de moules, de pétoncles et de crépidules du Bassin d’Arcachon par prospection acoustique. Rapport final SEMANTIC TS N°R/18/059/CN, 112 p.

3.4.2.4 - Macrofaunes benthiques

Dans le cadre des rechargements des plages intra-bassin de Lège-Cap Ferret, des prélèvements biosédimentaires ont été réalisés au niveau des sites d'extraction (banc de la Vigne et chenal du Pout) afin d'évaluer la diversité et la richesse spécifique de ces sites.

Afin d'avoir une idée de la structure des peuplements benthiques du bassin dans le cadre de la présente étude. Une synthèse des résultats de l'étude est présentée ici.

3.4.2.4.1 - Macrofaune benthique du Banc de la Vigne

Les prélèvements ont été réalisés par la Station Marine d'Arcachon au cours de la journée du 25 juin 2020 conformément au protocole d'échantillonnage réalisé en 2001, 2004 et 2005 décrit dans le rapport de Mautaudoin et *al* de septembre 2020.

Parmi les 5 points échantillonnés, seules les informations récoltées au niveau des points 20, 24 et 25 (Figure 50) sont exploitées ici afin de décrire la macrofaune à proximité des zones de mouillages.

D'après les résultats, le banc de la Vigne est composé de sables majoritairement grossiers (200-2000 μ m).



FIGURE 50. POINTS D'ÉCHANTILLONNAGE BENTHIQUE SUR LE BANC DE LA VIGNE (D'APRÈS MONTAUDOUIN ET AL., 2020).

D'un point de vue de la répartition taxonomique et comme le met en évidence le Tableau 12, les stations échantillonnées sont largement dominées par les arthropodes, puis dans un second temps par les annélides.

TABLEAU 12. REPARTITION TAXONOMIQUE (EN ABONDANCES/M²).

Taxons	20	24	25
Annélides	45	45	45
Arthropodes	75	175	315
Echinodermes	5	5	
Mollusques		25	15
Divers	5		

Ces résultats sont caractéristiques d'une macrofaune classique et relativement pauvre, dominée par les amphipodes (*Bathyporeia pelagica*) (de Montaudouin et *al.*, 2020). Les bancs et chenaux de La Vigne sont typiquement colonisés par des peuplements adaptés à des conditions hydrodynamiques de forte énergie sur des sables moyens. Les abondances comme les biomasses sont faibles et la richesse spécifique stable au fil des années de suivi. Qualitativement, la structure des peuplements ne montre pas de tendance particulière entre les quatre différentes années de prélèvement. Les espèces dominantes en 2020 sont globalement les mêmes qu'en 2001.

3.4.2.4.2 - Macrofaune benthique du Chenal du Pout

Les prélèvements ont été réalisés par la Station Marine d'Arcachon au cours de la journée du 17 septembre 2020. 6 stations intertidales localisées à la fois dans le chenal et en bas de plage des Pastourelles (Figure 51) ont été échantillonnées conformément au protocole Montaudoine et al de décembre 2020.

Parmi les 6 points échantillonnés, seules les informations récoltées au niveau des points J1, J2, J3 et J4 sont exploitées ici afin de décrire la macrofaune à proximité des zones de mouillages.

Au regard des résultats obtenus, le chenal du Pout est composé de sables majoritairement grossiers (200-2000 μm) avec une part minime de fines (5,5% de limon fin, et 4% de limon grossier), accompagnée de 8% de sable fin.

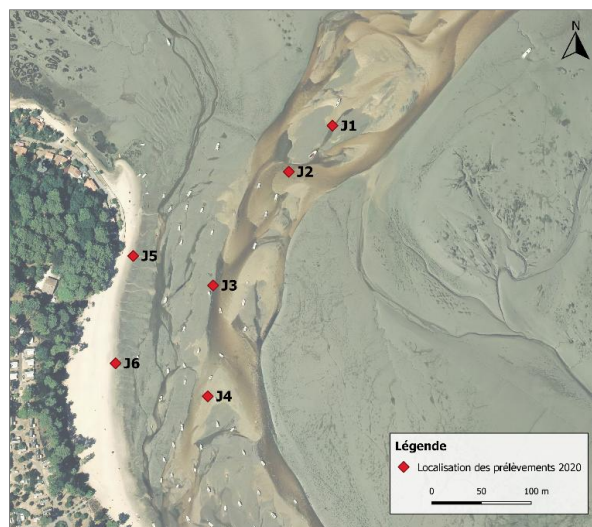


FIGURE 51. LOCALISATION DES POINTS D'ÉCHANTILLONNAGE DE LA MACROFAUNE BENTHIQUE DANS LE CHENAL DU POUT (D'APRÈS MONTAUDOUIN ET AL., 2020).

L'analyse de la structure taxonomique (Figure 52) met en évidence une grande variabilité quant à la présence des différents phylums sur chacun des points. Au regard de ces données, les annélides sont globalement bien représentés sur la quasi-totalité des points échantillonnés. La station J2 fait toutefois office d'exception avec une large majorité d'arthropodes représentés notamment par les espèces *Cyathura carinata* et *Corophium urdabaiense*.

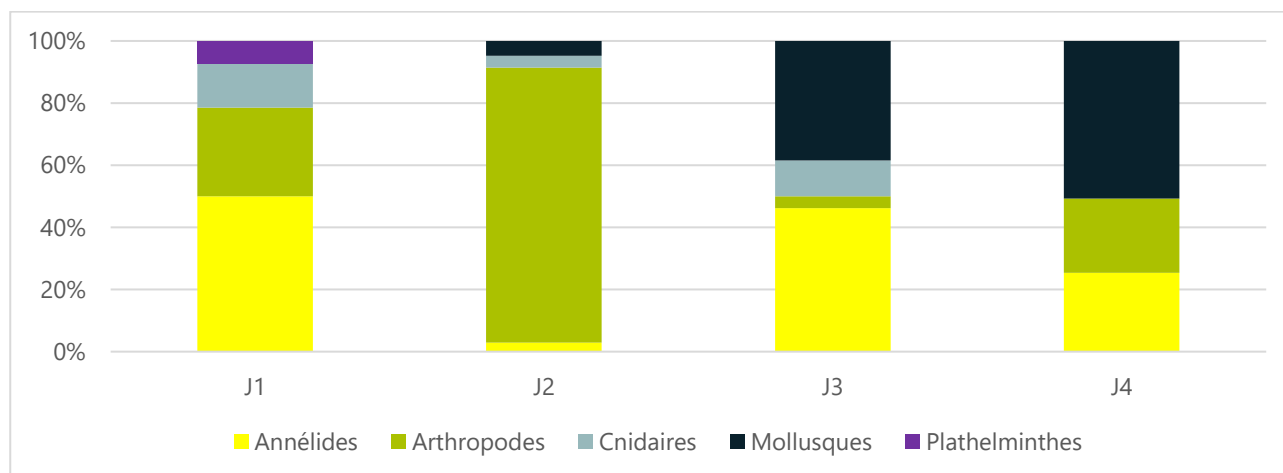


FIGURE 52 : STRUCTURE TAXONOMIQUE OBSERVÉE AU NIVEAU DES POINTS DE PRÉLEVEMENT (PROPORTIONS EXPRIMÉES EN ABONDANCES/ 0,2 M²).

Concernant la richesse spécifique, celle-ci est globalement faible quelles que soient les stations d'échantillonnage (Figure 53). En outre, la richesse spécifique est également variable selon les points et évolue entre 8 (station J1) et 16 espèces (station J4).

Concernant les abondances, elles sont également extrêmement variables d'une station à l'autre.

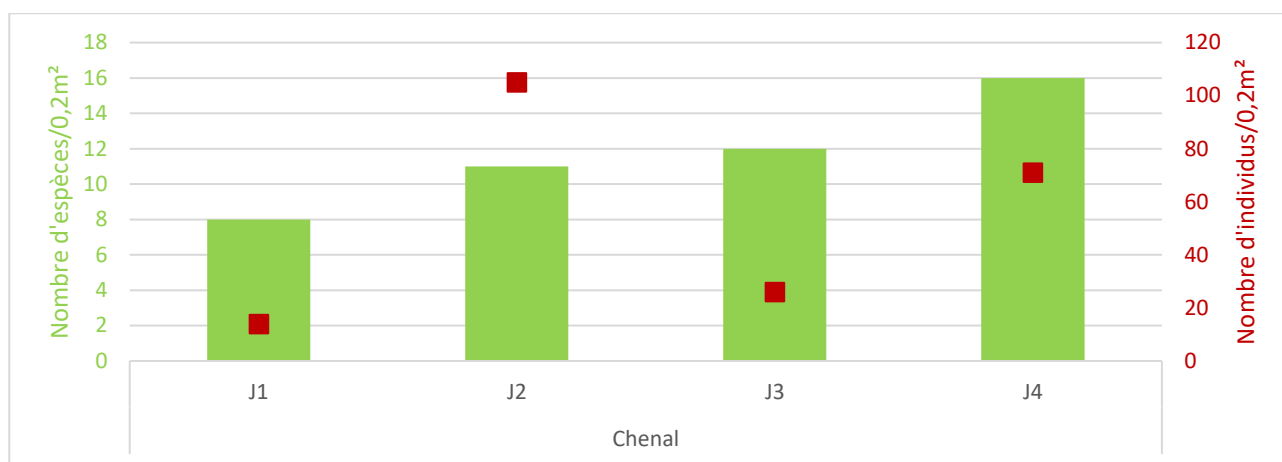


FIGURE 53 : ABONDANCES ET RICHESSES SPECIFIQUES AU NIVEAU DES POINTS ECHANTILLONNES.

Deux indices de diversité ont également été calculés :

- Indice de diversité de Shannon et Weaver (H') ;
- Indice d'équitabilité de Piélou (J) qui représente le rapport de H' sur l'indice maximal théorique dans le peuplement (H_{max}).

Le Tableau 13 présente les résultats obtenus pour ces deux indices, sur chacun des échantillons.

D'une manière générale, les valeurs prises par ces indices reflètent deux grandes tendances concernant les peuplements :

- Les stations J1 et J3 présentent des effectifs globalement bien répartis entre les espèces,
- Les indices des stations J2 et J4 mettent quant à eux en évidence la dominance, en termes d'effectif, de certaines espèces par rapport à d'autres. C'est le cas par exemple des arthropodes *Cyathura carinata* et *Corophium urdabaiense* sur le point J2 et du mollusque *Abra segmentum* sur la station J4.

TABEAU 13. DETAIL DES VALEURS D'INDICES DE DIVERSITE OBTENUES POUR LES DIFFERENTS POINTS.

	Chenal			
	J1	J2	J3	J4
Shannon H'	2,9	2,1	3,3	2,8
H'_{max}	3,0	3,5	3,6	4,0
Piélou	1,0	0,6	0,9	0,7

Finalement, au regard de ces résultats, la composition faunistique de cette zone du Bassin montre qu'il s'agit d'une mosaïque d'assemblages. Pour X. de Montaudouin (2020), cela peut être expliqué à la fois par la situation intermédiaire de cet espace (zone interne/externe) mais également du fait du caractère régulièrement perturbé de ce secteur en raison des diverses opérations de dragages (2001, 2006 et 2011).

4 - QUALIFICATION DES INCIDENCES POTENTIELLES DU PROJET

Le présent chapitre a pour objectif d'appréhender les éventuelles incidences du projet de renouvellement de la ZMEL de Lège-Cap Ferret, tel que décrit au travers de l'annexe 1 du cas/cas « Description du projet », sur les différentes composantes du milieu (milieu physique, qualité des milieux, paysage et milieu vivant) du présent document.

4.1 - Incidences sur le milieu physique

Les impacts liés à la présence de corps-morts sur le milieu physique demeurent limités. Les paramètres naturels tels que le climat, le vent, les niveaux d'eau et l'agitation du plan d'eau ne sont pas modifiés par l'installation des mouillages. De même, leur mise en place n'entraîne pas d'altération significative de la bathymétrie ni de la nature des fonds marins.

Une modification négligeable des courants peut être observée à proximité immédiate des dispositifs de mouillage. Toutefois, cette influence reste très localisée et de faible intensité, sans effet notable sur le fonctionnement hydrosédimentaire global du site.

Les effets les plus significatifs sur le milieu physique sont liés au phénomène de ragage, c'est-à-dire au raclement des fonds marins par les chaînes ou lignes de mouillage détendues à marée basse. Afin de limiter ces incidences, la commune de Lège-Cap Ferret a la volonté de s'engager dans une démarche de généralisation des corps-morts à moindre impact écologique. Ces dispositifs permettent d'éviter le contact direct avec les fonds et ainsi de préserver les habitats marins sensibles.

4.2 - Incidences sur la qualité des milieux

La concentration des bateaux au mouillage et leur circulation peuvent contribuer à la dégradation de la qualité de l'eau. Des contaminants tels que les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et des éléments métalliques, notamment oxyde de cuivres peuvent être libérés dans le milieu.

Afin de limiter autant que possible les sources de pollution liées à la plaisance, la commune de Lège-Cap Ferret a mis en place depuis quelques années un dispositif incitatif en faveur des plaisanciers équipés de petits moteurs moins polluants, via un avantage financier. Ce dispositif sera ici renouvelé. En outre, dans le cadre du renouvellement de la ZMEL, une zone expérimentale sera également créée au Sud du village de l'Herbe, où l'usage des antifouling sera notamment interdit. Cette initiative vise à évaluer l'influence potentielle du dépôt local d'antifouling sur les herbiers de zostères. Des suivis environnementaux seront mis en place afin de documenter les effets observés et d'orienter les pratiques futures.

Toutefois, des pollution ponctuelles aux hydrocarbures sont également possibles dans le cas d'accident de navigation. Pour réduire les risques de conflits d'usage, le nouveau plan de la ZMEL prévoit, si le couloir de navigation est maintenu, de le détourner partiellement, notamment à proximité des zones réservées aux professionnels. En effet, ces derniers sont actuellement contraints de traverser le couloir pour accéder à leurs espaces de mouillage, ce qui génère des situations conflictuelles récurrentes. Le réaménagement proposé vise à améliorer la cohabitation des usages tout en sécurisant les déplacements sur le plan d'eau. En parallèle, la commune mène également des actions de sensibilisation auprès des usagers, notamment sur les règles de navigation et de sécurité à respecter sur le plan d'eau, via le Guide de la plaisance 2025.

4.3 - Incidences sur le paysage

La forte concentration de bateaux au mouillage durant la saison estivale peut impacter le patrimoine naturel et la qualité paysagère du Bassin d'Arcachon. Cette densité menace les habitats naturels typiques du bassin comme les zostères, et crée une rupture visuelle avec le caractère naturel et ouvert du paysage côtier,

particulièrement dans les zones emblématiques. Les embarcations, souvent très proches les unes des autres, peuvent en outre générer une impression de saturation du plan d'eau, nuisant à la perception esthétique du site et à son attractivité touristique.

Afin de préserver son patrimoine naturel, la commune de Lège-Cap Ferret a mis en œuvre plusieurs mesures visant à protéger / conserver les herbiers au travers la mise en place de zones expérimentales. Au sein de ces zones, des dispositifs innovants seront mis en place afin de renforcer la protection des herbiers de zostères marines :

- La première zone, située au sud du village de l'Herbe, accueillera 40 corps-morts équipés d'ancres à vis, une technologie à faible empreinte sur les fonds marins. L'usage de peintures antifouling y sera interdit, afin de limiter la dispersion de substances toxiques dans le milieu. Cette zone aura également une fonction dissuasive : elle formera une barrière physique destinée à réduire les mouillages forains dans les herbiers environnants, particulièrement vulnérables. Pour renforcer l'efficacité du dispositif, des panneaux d'information seront installés sur site et des contrôles réguliers seront assurés par la police maritime.
- La seconde zone, à vocation pédagogique, sera située au droit du village de l'Herbe. Elle sera entièrement interdite au mouillage, afin de préserver les herbiers présents et de sensibiliser les usagers à leur importance écologique. Des supports visuels (panneaux explicatifs) seront mis en place pour informer le public sur le rôle des herbiers dans la biodiversité et la qualité des eaux. Là encore, des contrôles renforcés seront prévus pour garantir le respect de cette interdiction.

Des suivis spécifiques seront mis en œuvre pour évaluer l'efficacité de ces deux dispositifs, tant sur le plan écologique que sur celui de la gestion des usages. Ces suivis permettront d'ajuster les mesures si nécessaire et de capitaliser sur les retours d'expérience en vue d'une éventuelle généralisation à d'autres secteurs de la ZMEL.

Par ailleurs et de façon à préserver la qualité paysagère du littoral, il a également été décidé de :

- Créer de nouvelles « fenêtres paysagères » : Il s'agit de zones volontairement laissées libres de tout mouillage, permettant de préserver des vues dégagées sur le plan d'eau et les paysages environnants (ex : au droit de la place Walter Reinhard au Mimbeau, autour de la jetée Bélisaire, Villa Algérienne, Claouey, ...). Ces fenêtres sont positionnées de manière stratégique pour maximiser leur effet visuel, notamment depuis les points de vue terrestres ou les plages,
- Poursuivre la mise en avant des bateaux patrimoniaux : Afin de mettre en avant l'histoire et la culture du bassin, les bateaux patrimoniaux (pinasses, voiliers anciens, ...) seront positionnés sur les premières lignes de mouillage de façon qu'ils soient visibles depuis la terre.

4.4 - Incidences sur le milieu vivant

4.4.1 - Incidences liés aux corps-morts (pose / dépose corps-morts eux-mêmes)

Les opérations d'installation et de retrait des corps-morts entraînent une remobilisation des sédiments, provoquant un remaniement et une déstabilisation des fonds marins. Cette perturbation physique affecte non seulement la structure du substrat, mais aussi les habitats benthiques et la faune qui leur est associée, notamment les espèces dépendantes des herbiers ou des zones sableuses.

Une fois les dispositifs en place, les mouillages traditionnels continuent d'impacter le milieu vivant par le phénomène de ragage. Les chaînes, en frottant le fond dans un rayon de plusieurs mètres autour du corps-mort, arrachent progressivement les herbiers de zostères, essentiels à la biodiversité marine. Ces zones jouent un rôle clé en tant que nurseries, frayères et refuges pour de nombreuses espèces.

Le ragage entraîne également une remise en suspension des sédiments, augmentant localement la turbidité de l'eau, ce qui peut nuire à la photosynthèse des végétaux aquatiques et perturber les équilibres biologiques.

Pour limiter ces effets, la commune de Lège-Cap Ferret a pris plusieurs décisions :

- Maximiser, au fur et à mesure des années, le nombre de corps-morts qui seront laissés sur place afin de diminuer la déstabilisation des fonds⁴ et la remise en suspension des sédiments,
- Augmenter le déploiement de corps-morts à moindre impact écologique. Il est d'ores et déjà envisagé d'installer des corps-morts à moindre impact sur les lignes de mouillage à proximité des herbiers,
- Tester de nouvelles pratiques via la définition de zones expérimentales, avec :
 - Des zones interdites au mouillage, comme celle prévue au Nord du village de L'Herbe, qui permettront également de préserver les habitats les plus vulnérables et de sensibiliser les usagers à la richesse écologique du site,
 - Des zones exclusivement réservées aux ancres à vis, comme celle au Sud du village de L'Herbe afin de tester ces dispositifs sur le bassin.

4.4.2 - Incidences liés à la présence de bateaux sur le plan d'eau

4.4.2.1 - Pollutions liées à la plaisance

Les bateaux à moteur sont une source importante de pollution dans les zones littorales, surtout en période estivale. Lors de leur utilisation, ils rejettent dans l'environnement des gaz d'échappement (CO₂, CO, benzène, hydrocarbures), ainsi que des résidus d'huiles et de carburants non brûlés. Selon une étude menée par AtmoSud et le CNRS (2025), certains bateaux de plaisance peuvent émettre jusqu'à 37 fois plus de polluants qu'un véhicule automobile récent, notamment dans les 300 premiers mètres du littoral, zone particulièrement sensible.

Ces substances, souvent toxiques, peuvent s'accumuler dans les organismes marins et perturber les équilibres écologiques. Le rapport RAMOGE (2023) confirme que ces rejets, combinés aux peintures antisalissures et aux eaux usées, contribuent à la dégradation des habitats marins.

Le bruit généré par les moteurs thermiques constitue une autre forme de pollution, affectant les espèces sensibles comme les cétacés, qui dépendent du son pour se déplacer et communiquer.

Afin de limiter autant que possible les sources de pollution liées à la plaisance, la commune de Lège-Cap Ferret a mis en place depuis quelques années un dispositif incitatif en faveur des plaisanciers équipés de bateaux électriques et voiliers, via un avantage financier. Dans le cadre du renouvellement de la ZMEL, une zone expérimentale sera également créée au Sud du village de L'Herbe, où l'usage des antifouling sera notamment interdit. Cette initiative vise à évaluer l'impact potentiel de ces substances sur les herbiers de zostère. Des suivis environnementaux seront mis en place afin de documenter les effets observés et d'orienter les pratiques futures.

4.4.2.2 - Les pollutions et nuisances dues aux comportements et pratiques des vacanciers

La forte fréquentation estivale par les plaisanciers entraîne des pressions notables sur le milieu marin : mouillages sauvages dans les herbiers, rejets d'eaux usées, utilisation de peintures antifouling et fuites d'hydrocarbures. Ces pratiques, souvent liées à une méconnaissance des enjeux écologiques, perturbent les habitats sensibles et la faune associée.

⁴ A ce jour, des échanges sont en cours avec le Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Gironde (CDPMEM Gironde) pour identifier les zones qui pourraient bénéficier de cette évolution

Pour limiter ces effets, la commune de Lège-Cap Ferret a pris plusieurs décisions :

- Tester de nouvelles pratiques via la définition de zones expérimentales, avec :
 - Des zones interdites au mouillage, comme celle prévue au Nord du village de L'Herbe, qui permettront de préserver les habitats les plus vulnérables et de sensibiliser les usagers à la richesse écologique du site,
 - Une zone réservée aux ancrs à vis et à la non-utilisation des peintures antifouling sera mise en place au Sud du village de L'Herbe, afin de dissuader le mouillage à l'ancre dans les herbiers situés en arrière, Sur chacune de ces zones, qui seront balisées, des panneaux informatifs seront installés afin d'informer les plaisanciers sur la sensibilité du site et l'importance écologique de ce type d'environnement.
- Mise en place de corps-morts de passage (Figure 54) à proximité des villages ostréicoles afin de limiter le mouillage forain des plaisanciers venant à terre pour des dégustations. Ces équipements permettent des arrêts courts et encadrés, réduisant ainsi la pression sur les fonds marins et les risques de mouillage sauvage dans des zones sensibles. Par leur nature, ils favorisent une gestion plus ordonnée de la fréquentation nautique tout en préservant les usages professionnels et le cadre paysager.



FIGURE 54 : EXEMPLES DE MOUILLAGES COLLECTIFS UTILISES AUX GLENANS (SOURCE : VILLE DE FOUESNANT).